



Mars 1976

N° 209

WISBIQUE
Archives

Périodique Trimestriel

2

Le
Folklore
Brabançon

Couverture :

*Manneken-Pis revêtu de son premier uniforme :
celui qui lui fut donné le 1er mai 1698
par Maximilien-Emmanuel, Electeur de Bavière,
reconstructeur de Bruxelles, proclamé le jour même
Roi du Grand Serment des Arquebusiers de Saint-Christophe.
(Ce costume qui a disparu a été reconstitué en 1976 par
M. Georges Van Assel)*

Mars 1976

N° 209

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques de la Province
de Brabant

Rue St-Jean, 4 - Tél. 513.07.50
1000 BRUXELLES

Sommaire

- Un auguste protecteur de Manneken-Pis,*
par Paul M.G. LEVY 5
- Rôle et importance des abbayes en Belgique au Moyen Age : le chapitre de Nivelles,*
par J.P. CHALLE 41
- Les Grandes familles de Hesbaye (ancien Duché de Brabant),*
par J.J.L. VANDER EYCKEN-LACROIX 73
- L'église Notre-Dame de la Visitation à Villers-la-Ville. Notices historique et archéologique.*
par R. PILLOY-DUBOIS 95

Mars 1976

N° 209

Prix : 35 fr.

Le numéro 209 de la revue

« DE BRABANTSE FOLKLORE »

contient les articles suivants :

1. *Het verblijf van Hugo van der Goes in het Rood-Klooster te Oudergem*, door Maurits THIJS.
2. *De Folklore « De mannen van het jaar » te Leuven*, door Bob DUMOULIN.

A UN HOMME CLASSE.

Manneken-Pis né en 1619 a été enfin classé comme monument historique par Arrêté Royal en date du 16 octobre 1975.

Un auguste protecteur de Manneken-Pis

Par Paul M. G. LEVY



MANNEQUIN prestigieux dont la renommée traverse les siècles, le palladium bruxellois fait horreur aux tièdes : on l'aime ou on le déteste, il n'est jamais indifférent.

L'aventure dont il sera question ici est étrange : d'autant du XVIII^e siècle, rapportée au début du XIX^e, on n'en parle guère. Pourtant, si elle est vraie, son héros n'aurait jamais eu plus grand titre de gloire. Il est vrai que notre époque perd le sens du pittoresque et que les années soixante on vu de prétendus intellectuels s'acharner contre lui : en 1963, quand on l'arracha à son socle pour l'emmener à Anvers... ses protecteurs naturels, les édiles de la capitale, n'y virent qu'une plaisanterie (1). Mal leur en prit d'ailleurs : un peu plus tard, il devait avoir les jambes brisées, tout comme son confrère le petit bonhomme le *Corneur* de Huy; les iconoclastes allaient décapiter la *Sirène* de Copenhague et barbouiller le *Lion* de Waterloo — ce dernier étant trop lourd évidemment pour qu'ils

(1) Compte rendu de la séance du Conseil Communal de Bruxelles du lundi 21 janvier 1963



Manneken-Pis (Rte Saint-Huber)
et passe pour la première fois au micro (3 novembre 1935).

D'autres, qu'on voudrait plus soucieux de vérité, se croient tout permis avec un personnage d'aussi mince importance : on recopie une histoire apocryphe (8), on laisse fourmiller d'erreurs typographiques un article écrit par une compétence (9), on prête à Manneken-Pis des honneurs qu'il ne reçut point (10), ou on le dote de légendes entremêlées d'histoires vraies (11), de telle façon que le bon grain ne peut que difficilement être séparé de l'ivraie (12). Un chercheur bruxellois (13) avait courageusement entrepris de refaire la véritable histoire de notre héros. Il est décédé hélas avant d'avoir publié les résultats de ses travaux.

(8) Par exemple CHARLES MERTENS qui, dans *Tourisme et Hôtellerie Moderne* No. 7 septembre 1936 publie une fantaisie intitulée « Napoléon Ier et Manneken-Pis », reproduction textuelle (à part un appendice de quelques lignes) d'un article signé X... paru dans *l'Illustration Européenne* No. 52 du 1er novembre 1879. (Indication communiquée par M. Marcel F. Lebouille).

(9) cf. par exemple les fautes qui déparent l'appendice de l'article d'ANDRÉ BRUNARD « Manneken-Pis, citoyen du monde » publié par la Revue de Bruxelles No. 57 (15 novembre — 15 décembre 1938). L'auteur du présent article reconnaît avoir lui-même péché aussi dans ce domaine en se fiant à sa mémoire. Le premier passage de Manneken-Pis à la radio date du 3 novembre 1935 à 19 h. 50 et non pas du 24 novembre comme il l'a affirmé dans les *Cahiers Bruxellois* T. V, fasc. III, p. 202.

(10) Les exemples foisonnent : *Guides Castaigne de Bruxelles* p. 179 et 180. Boyce et Richard *Guide du Voyageur en Belgique*, Paris 1844 p. 34. Georges Le Roy, op. cit. p. 16.

(11) Presque tous les guides de voyages le font, à l'exception peut-être du très digne et très sérieux Baedeker qui cependant... travaille d'après la tête du client. Ainsi son édition française de 1928 mentionne la citation de la Croix de Guerre française donnée en 1919 à Manneken-Pis tandis que l'édition allemande de 1930 la passe sous silence tout en mentionnant une prétendue destruction en 1794 (sous-entendu à l'arrivée des Français). Quant aux éditions anglaises, elles parlent pudiquement d'un *Mannikin* sans y ajouter le moindre complément d'information.

(12) COLIN DE PLANCY — *Histoire de Manneken-Pis racontée par lui-même Bruxelles 1824* a poussé le plus loin ce mélange. Voir cependant plus loin notre remarque sur les fantaisies comme sources historiques. Note (20).

(13) M. Marcel F. Lebouille, membre de la Société d'Archéologie de Bruxelles, qui avait rassemblé un nombre considérable de documents et d'indications avec un soin et un scrupule auxquels il faut rendre hommage.



Le 5 mai de chaque année, le jour de l'Europe,
 Manneken-Pis arbore le seul emblème de sa garde-robe
 qui respecte son physique et sa modestie :
 le fanion européen qui lui fut offert
 par un « Européen » anonyme.

LES SOURCES

Le problème des sources est extrêmement complexe. Il y a peu d'archives : la célébrité n'est pas venue du premier coup à une modeste fontaine — des dizaines de confrères existent sous divers cieux qui n'ont jamais conquis la réputation de leur collègue bruxellois — et il est normal que jusqu'au début du XVIII^e siècle, il n'y ait pratiquement rien à son sujet dans les documents officiels. Les guides de voyages contemporains, à peu d'exceptions près, le citent, l'apprécient en termes divers, mais se copient et se recopient, accumulant les fautes commises par leurs prédécesseurs (14). Parfois ils permettent seulement de fixer un événement contemporain : Conty (15) en 1886 rapporte l'attentat de juin 1885, comme Gauthier (16) en 1824 rapporte celui de 1817.

Finalement, c'est encore dans les fantaisies qui vont de l'histoire délibérément falsifiée comme celle de Colin de Plancy (17) jusqu'aux soliloques prêtés au héros (18) et aux harangues qui lui sont adressées (19) qu'on arrive, après sévère critique, à trouver les éléments les plus intéressants. Ainsi, lorsque Colin de Plancy en 1824 assure que Napoléon l'oublia dans la distribution des distinctions (20), on peut imaginer que sa " promotion au titre de *chambellan de l'Empereur* ", rapportée par divers auteurs, relève de la fantaisie. De même, lorsque dans les imprécations prêtées à Manneken-Pis

(14) Nous avons cité plus haut (10) et (11) quelques exemples. Les guides contemporains, même ceux qui sont rédigés avec autant de soin que la belle série « *Le monde en couleurs* » éditions Odé, sont loin d'être exacts au sujet de Manneken-Pis tant dans le texte que dans l'illustration — SUZANNE CHANTAL — *Benelux* — Paris 1948 pp. 90 et 91.

(15) CONTY — *Le Belgique en Poche* — Paris 1886 p. 46.

(16) J. GAUTHIER — *Le Conducteur dans Bruxelles* — Bruxelles 1824 p. 353.

(17) Op. cit. (12).

(18) PAUL M.G. LEVY — *La plus ancienne complainte de Manneken-Pis* — Dans « *Les Cahiers Bruxellois* » — T. V, fasc. III pp. 202-213.

(19) GEORGES LE ROY — op. cit. 64-77 et supra note (23).

(20) COLIN DE PLANCY — op. cit. p. 89.

LE
RIMAILLEUR
BRUXELLOIS,

OU
RESULTAT INUTILE
DE VINGT CINQ ANS DE
DÉLASSEMENT.

*Le Public est toujours une mer aversée ;
Pour un qui vient au port, cent mille y font naufrage.*



A LAUSANNE.

LES MÉTAMORPHOSES
DU PARC DE BRUXELLES,
EN CINQ RÊVES:

*Dédiées au plus ancien bourgeois de la même ville,
LE CÉLÈBRE MANNEQUIN-QUI-PISSE. (a)*

A Toi, le vrai Doyen des bourgeois de Bruxelles!
(b) Le voisin du cracheur, le frère des pucelles, (c)
Appartient, de ma part, sans contestation,
De l'histoire du parc la *dedication*;
En parlant mieux françois, je dirois *dedicace*;
Mais il faut, que ce mot, avec bien d'autres, passe,
Et je fais, cher ami, qu'en m'adressant à toi,
Je ne dois redouter une si dure loi,
Et que par-ci par-là, quelque phrase flamande,
Avec des mots françois, pourra bien faire bande:
Entretens . . . diras-tu . . . que viens tu présenter ?
L'ami, moderes-toi; pour daigner m'écouter;
Tu connois bien le parc, (d) oui; dis-tu, que m'im-
porte ?

(a) Tout le monde connoit la jolie figure de bronze, qui orne le coin des rues du chêne & de l'étuve à Bruxelles; & d'ou jaillit une fontaine, qui représente un enfant pissant, qui est là depuis plusieurs siècles.

(b) Le cracheur est une autre fontaine, qui coule de la bouche d'un génie de pierre, qui avance à demi corps nud & paroît cracher dans un bassin au coin des rues dites du marché aux charbons & de pierre à Bruxelles.

(c) Les trois pucelles étoient trois figures représentant Junon, Minerve, & Venus, dont les seins donnoient de l'eau, sur la plaine St. Nicolas, vis-à-vis la rue du ballon à Bruxelles.

(d) Le parc est un reste de la forêt de soigne, qui a été compris dans le dernier ancien de Bruxelles; & qui servoit d'ajouts & de jardins à l'ancienne cour; on y

Quand la forest de Soigne estoit près de la porte,
 Le parc étoit un coin, compris dans cet enclos,
 Qu'on entourra d'un mur, pour y tenir dispos,
 Et la biche & le daim, dont plus d'une gambade
 Recréoit le bourgeois, faisant sa promenade.
 Fort bien !... mais connois-tu, que depuis quelques ans
 On a changé le tout ? (e) c'est l'objet de mes chants ;
 J'ai cru mieux ne pouvoir dedier cet ouvrage,
 Qu'à celui, qui toujours captiva notre hommage ;
 De plusieurs potentats le premier favori ; (f)
 De divers gouverneurs le serviteur cheri ; (g)
 Ami des jeunes gens, le vrai patron des belles,
 Pour qui souvent leurs doigts tresserent les dentelles ;
 Fidele à son pays, d'un pape protégé, (h)
 Secourant le passant par la soif affligé ;
 Des poëtes flamands aiguillonnant la verve (i)
 Aussi bien que le font Appollon ou Minerve ;

tenoit ensermé des biches apprivoisées, pour l'amusement du public, qui s'y promenoit.

(e) Le parc fut changé en 1771 en une promenade régulière bordée des maisons & palais, dont la bâtisse & plantation durent au moins depuis vingt cinq ans ; chaque gouverneur y faisant faire des changements.

(f) Le duc de Bavière & Louis XV se plurent à orner cette statue, en lui donnant des habits

(g) Charles de Lorraine & Marie Elisabeth lui firent présent d'autres habits

(h) Benoit XIV, sollicité par des ames trop timorées, de proscrire cette figure, comme contraire aux bonnes mœurs, s'en étant fait reproduire un modèle, répondit, *pingat in æternum.*

(i) Trois poëtes de ce pays le célébrerent, dans leurs ouvrages, entre autre par la chanson flamande connue

Ah mannekenpis !
 Gy viesen guyt,
 Gy komt al weer,
 Met u waterken uyt.

l'enfant gardé de tous les bons garçons ;
 Et le plus vieux bourgeois entre les brabançons !
 C'est à toi, qu'appartient de débrouiller les choses,
 Que l'on voudra trouver, dans mes méramorphoses ;
 C'est à toi, qu'appartient de protéger l'auteur,
 Contre les coups fourrés du calomniateur ;
 De répondre à celui, qui croira reconnoître
 Le portrait de son frere ou son pere peut-être !
 Que de taxer quelqu'un je n'eus d'intention,
 Et que l'ouvrage n'est que pure invention ;
 Mais que veux-je en ce jour, te parler d'avantage ?
 Toi, qui connois si bien du beau monde l'usage ;
 Que, malgré qu'on en dise, on te voit gravement
 En depot des brocards uriner largement :
 Et, de tes detracteurs méprisant l'insolence,
 Pour répondre à leurs cris, les mouiller en silence :
 Ami, permets moi donc contre plus d'un facheux
 D'implorer le taillant de ton glaive fameux ! (k)
 Et si, par fois, quelqu'un en vouloit au poëte,
 Que ce glaive du moins, en protégeant ma tête,
 Prouve à cet importun, qui le croiroit blessé,
 Qu'il fera prudemment, s'il me laisse *in pace.*

(k) cette épée lui fut donnée, en 1747, par Louis XV, lorsque des voleurs avoient tenté, la nuit, d'enlever la figure.



" *Le Rimailleur Bruxellois* " contient 164 pages de poésies dont toutes ne sont pas de la meilleure eau. Il y a là du bon et du moins bon, tout ce qu'un " rimailleur " de bonne compagnie a pu commettre pendant une carrière assez longue. Parmi des poèmes de circonstance, des charades, des logogripes, des chansons, des compliments, des fables, se trouvent cinq " *satyres* " (sic) sur le Parc de Bruxelles (27). Il s'agit de pièces abondamment documentées qui évoquent les aménagements du Parc et de ses environs après 1771 avec de nombreuses allusions à tout le quartier de la place Royale. Ces " rêves " sur le Parc sont introduits par une épître dédicatoire adressée à Manneken-Pis (28). Le titre en est alléchant : " *Les Métamorphoses du Parc de Bruxelles en cinq rêves : Dédiées au plus ancien bourgeois de la même ville, LE CELEBRE MANNEQUIN-QUI-PISSE* ". Le poème est assez bon et, s'il contient de nombreuses licences littéraires et poétiques, toutes les allusions sont soigneusement étayées par des notes en bas de page qui paraissent ne contenir aucune fantaisie. Dans tout son ouvrage d'ailleurs, le poète est préoccupé de se justifier aux yeux de ses lecteurs et ne cite en note que des faits bien établis.

Les premiers renvois décrivent Manneken-Pis, le Cracheur, les Trois Pucelles, le Parc et ses aménagements, ...

Puis vient le passage qui nous intéresse particulièrement (29)

*J'ai cru mieux ne pouvoir dédier cet ouvrage
Qu'à celui qui toujours captiva notre hommage :
De plusieurs potentats le premier favori; (f)
De divers gouverneurs le serviteur chéri; (g)
Ami des jeunes gens, le vrai patron des belles,
Pour qui souvent leurs doigts tressèrent des dentelles :
Fidèle à ton pays, d'un pape protégé, (h)*

(27) *Le Rimailleur Bruxellois* pp. 102 à 124.

(28) *Ibid.* pp. 99 à 101.

(29) *Ibid.* p. 100.

- (f) Le duc de Bavière et Louis XV se plurent à orner cette statue, en lui donnant des habits.
(g) Charles de Lorraine et Marie-Elisabeth lui firent présent d'autres habits.
(h) Benoit XIV, sollicité par des ames trop timorées de proscrire cette figure comme contraire aux bonnes mœurs, s'en étant fait reproduire un modèle, répondit *mingat in aeternum*. (30)

La chronique a retenu les gestes historiques de Maximilien-Emmanuel et de Louis XV à l'égard de Manneken-Pis (31). L'inventaire de la garde-robe dressé en 1756 (32) fait état des uniformes donnés par le roi de France (Louis XV), par le Prince Charles (Charles de Lorraine) et par le comte de Königsegg (Signataire du Traité de la Barrière et gouverneur au nom du Prince Eugène en 1716-1717), à moins qu'il s'agisse du Comte de Königsegg-Erps (lieutenant - gouverneur à Bruxelles en 1743 sous Charles de Lorraine ?) (32 a). Sous Marie-Elisabeth, il y eut le costume de tissu d'or du Jubilé de 1720 (33).

En revanche, nous n'avons jamais trouvé aucune allusion au geste de S.S. Benoit XIV rapporté ici : " *Mingat in aeternum !* " " *Qu'il p... à jamais !* " Qu'en est-il en réalité ? Manneken-Pis a-t-il vraiment bénéficié d'une protection aussi auguste et pourquoi, si la chose est vraie, le souvenir n'en a-t-il pas été conservé dans d'autres écrits ?

BENOIT XIV EST-IL INTERVENU ?

Un hémistiche et trois lignes de notes en bas de page, ce sont là toutes nos sources. Elles font état de deux faits parfaitement ignorés ailleurs : protestation auprès des autorités de l'Eglise et réponse du Souverain Pontife.

(30) QU'IL P... A JAMAIS.

(31) DEWEZ — *Dictionnaire géographique du Royaume des Pays-Bas*. Bruxelles 1819 — pp. 97, 98.

(32) GEORGES LE ROY — *op. cit.* planche XXIII.

(32a) V. NENY — *Mémoires historiques et politiques des Pays-Bas autrichien* — Bruxelles 1785 Tome II p. 114.

(33) *Archives communales*. Liasse 620. Comptes du Jubilé de 1720.

Nous soulignerons d'abord, en le répétant, un point qui nous paraît d'une importance fondamentale. Si Triponetty est, dans sa " poésie ", un pur fantaisiste, il est d'une méticuleuse précision dans sa documentation. Ses vers ne sont pas sérieux, mais ses notes le sont.

Nous avons consulté plusieurs experts en histoire bruxelloise (34), et pris l'avis de bons connaisseurs des archives (35). Finalement, nous nous sommes trouvés devant ce verdict du R.P. Lamalle s.j. (36) : " *Il serait sans doute fort vain d'espérer un élément de solution à votre problème dans des documents officiels ou semi-officiels, car si des plaisanteries de ce genre s'échangeaient facilement de vive voix dans l'entourage de Benoit XIV, le style curial réapparaît, impeccable, dès qu'il s'agit d'une réponse écrite...* ". Le vicomte Terlinden n'est guère plus encourageant (37) : " *Je crois la chose fort possible, vu le caractère enjoué et la largeur d'esprit de ce pontife. Mais une vérification demanderait des recherches considérables et les nombreux registres de la Nonciature de Flandre n'ont pas d'inventaire. S'informer d'un détail d'aussi minime importance, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin*". (37 a)

Dès lors, nous nous trouvons devant un double problème de probabilités. Y a-t-il une probabilité raisonnable que la question ait été posée aux autorités ecclésiastiques à Malines ou à Rome ? Si cette probabilité existe, une réponse du pape exprimant avec esprit à la fois un *satisfecit* et un peu d'énervement est-elle à son tour vraisemblable ?

(34) Notamment Louis Verniers, Mlles Mina Maertens et Andrée Brunard, Louis Quiévreux, Jean Copin, Maurice Lebouille, le chanoine Placide Lefèvre o. praem.

(35) Notamment le vicomte Terlinden, le R.P. Lamalle s.j., M. Eugène Sabbe.

(36) Lettre personnelle à l'auteur en date du 12 avril 1962.

(37) Lettre personnelle à l'auteur en date du 8 février 1962.

(37 a) A noter aussi que les lettres particulières adressées à Rome étaient fréquentes. v. notamment LOUIS JADIN — *Relations des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les « lettres de particulari » conservées aux archives Vaticanes* — Institut historique belge de Rome 1962.

CAUSES DE SCANDALE ?

Manneken-Pis n'avait certes rien de particulièrement choquant. La municipalité de Bruxelles n'avait pas hésité en 1619 (38), lors de la rénovation des fontaines (39), à faire appel à Jérôme Duquesnoy père pour remplacer la vieille statue de pierre par un chef-d'œuvre de bronze.

De ce caractère non choquant de Manneken-Pis, nous avons des témoignages extrêmement clairs. Lors des processions jubilaires de 1720, de 1735 et de 1770 des mesures rigoureuses furent prises pour assurer la dignité de la rue. Interdiction aux aubergistes de vendre vin, bière, café, thé, chocolat, liqueurs, de permettre de jouer aux dés ou aux cartes pendant la procession. Interdiction à la population de pendre au dehors " *eenigh oneerlycken ofte ontstichtige schilderyen oft tapisseryen...* " sous peine de trois florins d'amende (40) et en 1770, on ajoute aux peintures et tapisseries les " *afbeeldsels* ", les images au sens le plus large du mot (41). Mais qui aurait songé à ranger Manneken-Pis dans ces catégories suspectes ? Au contraire : on l'orne pour la procession qui défile devant lui !

Manneken-Pis avait droit de cité et personne en principe n'aurait contesté son caractère inoffensif. Cependant divers facteurs parasites intervinrent qui purent affecter l'opinion.

LES DEUX JÉRÔME DUQUESNOY

Et d'abord la personnalité même du sculpteur qui, très tôt, devait donner lieu à discussion et confusion. Plusieurs auteurs le confondent avec François Duquesnoy, le sculpteur du monu-

(38) GEORGES LE ROY — *op. cit.* p. 17.

(39) SCHAYES — *op. cit.* p. 582.

(40) Ordonnance communale en vue de la procession jubilaire de 1735 datée du 13 juillet.

(41) Ordonnance de l'Amman en date du 9 juillet 1770.

mental Saint-André de Saint-Pierre de Rome (qui avait quitté Bruxelles plus d'un an avant la commande de Manneken-Pis), d'autres — ce qui est plus grave — avec son frère Jérôme qui acheva le tombeau de l'évêque Triest à Saint-Bavon et qui fut, malgré les protestations de l'évêque, exécuté en 1654 à Gand sous l'accusation de sodomie. Or, en 1619, année de la commande, Jérôme Duquesnoy, frère de François, avait seize ans ! On imagine difficilement que Manneken-Pis ait pu être son œuvre.

L'auteur de Manneken-Pis était en réalité Jérôme Duquesnoy père qui pratiqua son art à Bruxelles du début du XVII^e siècle à 1641 (42). Mais la confusion qui exista très tôt et le scandale de Gand tirent incontestablement tort à la réputation de la famille tout entière, malgré la qualité de ses œuvres; ils n'ont certainement pas contribué à rendre Manneken-Pis sympathique à des milieux peu disposés à lui faire bon accueil. Ceux qui eurent raison de la fontaine ubérale des Trois Pucelles (43) ne devaient certes pas éprouver grande tendresse pour le "mannequin" (44) de la rue de l'Étuve. Mais d'autres raisons plus précises encore devaient militer contre lui.

(42) FETIS — *Les splendeurs de l'art en Belgique*. Bruxelles 1848 p. 221 indique faussement qu'il s'agit non pas de François mais de son frère Jérôme. ALEXANDRE DUMAS dans ses *Excursions sur les Bords du Rhin* (Édition Michel Levy, Paris 1862) p. 31 assure qu'il est l'œuvre du « célèbre Duquesnois de scandaleuse mémoire ». Indications précises sur la dynastie des « Du Quesnoy » dans MAX ROUSSE *Histoire Générale de l'Art-Flandre*. Paris 1913 p. 207 et par EDM. DE BOSSCHERE dans *Biographie Nationale* Bruxelles 1878 pp. 328 et 361.

(43) COLIN DE PLANCY — *Le Guide du Voyageur dans Bruxelles* — Bruxelles 1827 p. 195.

(44) Le mot français mannequin vient du néerlandais manneken et on assure même qu'il aurait passé dans la langue française par le vuchement de notre héros. Très tôt en tous cas, on parla de « mannequin » dans les publications françaises faisant allusion à lui. C'est le cas notamment de Triponetty dans le *Rimailleur* Bruxelles, de De Backer, de Foppens, etc.

LE JUBILE DE 1670

Depuis longtemps, il est le grand homme du quartier : si dès 1579, le plan de Hoogenberg mentionne "TMENNEKE PIST", la description du trajet de la procession de 1670 signale qu'on prend " ...à main gauche la rue qui mène à la fontaine nommée le Mannequepis, ou autrement la descente de la Vieille Halle au bled..." (45). Lors du jubilé de 1670 (46), les RR.PP. Carmes, ses voisins d'en face, installèrent "à la fontaine" un arc de triomphe à la gloire du Saint-Sacrement : un tableau — vraisemblablement de J. van Orley (47) — le surmontait représentant le prophète Elie nourri par un corbeau dans le désert. Ce voisinage put être considéré comme choquant.

LE BOMBARDEMENT DE 1695

Mais ce fut bien pis en 1695. Après le bombardement, Manneken-Pis réinstallé intact sur sa colonne — à l'époque il était stylite — fut gratifié de ce verset du psaume XXVI :

In petra exaltavit me

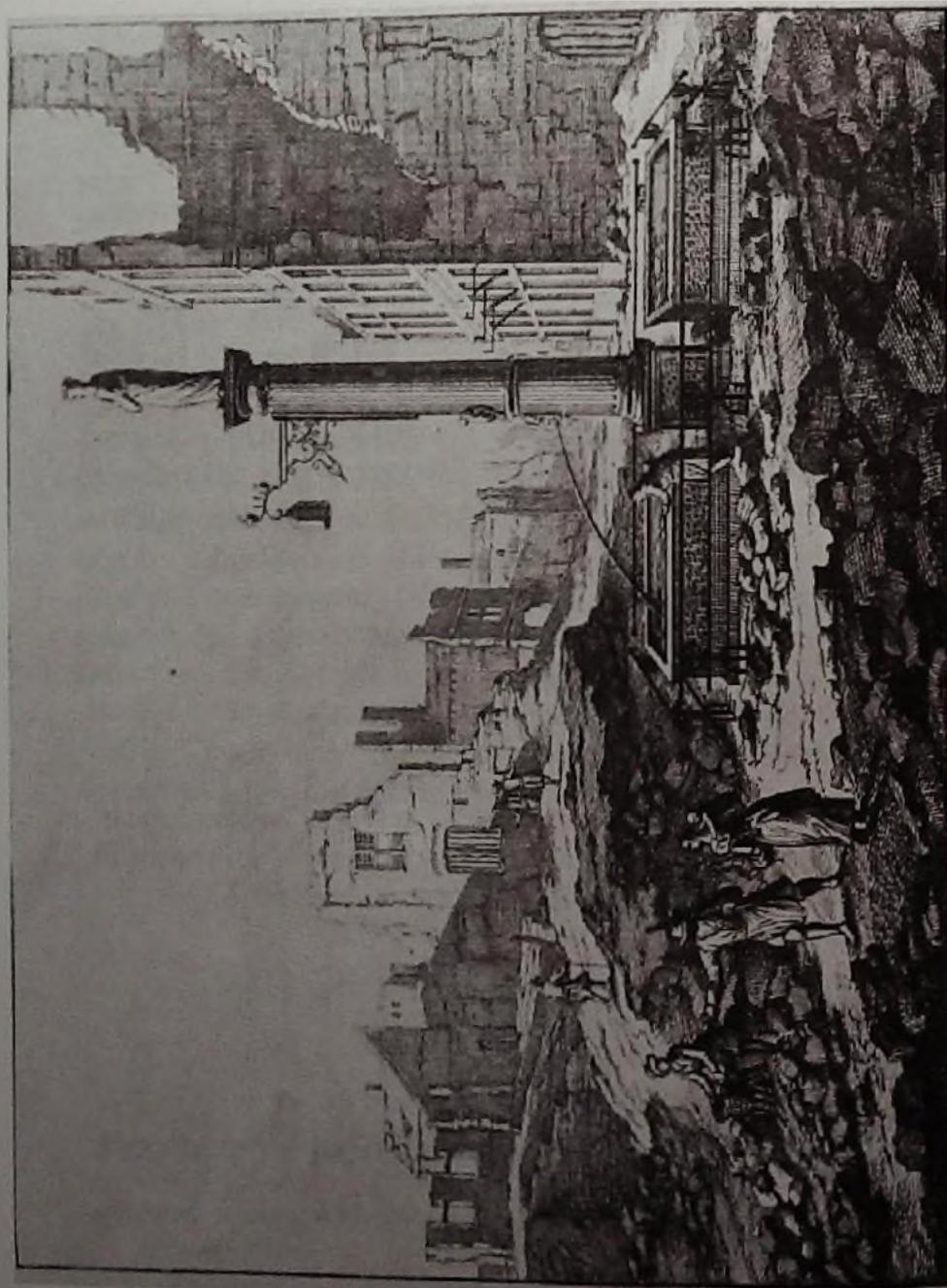
et nunc exaltavi caput meum super inimicos meos (48).

(45) Description du trajet de la procession jubilaire. Archives communales liasse 620.

(46) JACQUES STROOBANT — *Brusselsche Eer-triumphen* — Bruxelles 1670 p. 116.

(47) La description de Stroobant fait penser qu'il s'agit du tableau mentionné par G.P. MENSAERT — *Le Peintre Amateur et curieux*. Bruxelles 1763 p. 37.

(48) GOETVIEL ou GOETVAL — Chronique manuscrite citée par HENNE ET WAUTERS *Histoire de la Ville de Bruxelles*. Bruxelles Vol. III p. 160.



L'une des gravures de Coppens sur Bruxelles après le bombardement de 1695. Vue de la rue allant de la Grand'Place à Manneken-Pis (en latin « puelli micturantis » en néerlandais « Mannekes-Pis »)

Au milieu des ruines du couvent des Carmes et de la maison voisine (49), un tel emploi de ces paroles que la tradition catholique attribue au Messie triomphant frise le sacrilège. D'ailleurs l'inscription ne subsista pas longtemps : au début du XVIII^e siècle, on la faisait disparaître. Il serait compréhensible que des protestations aient été formulées.

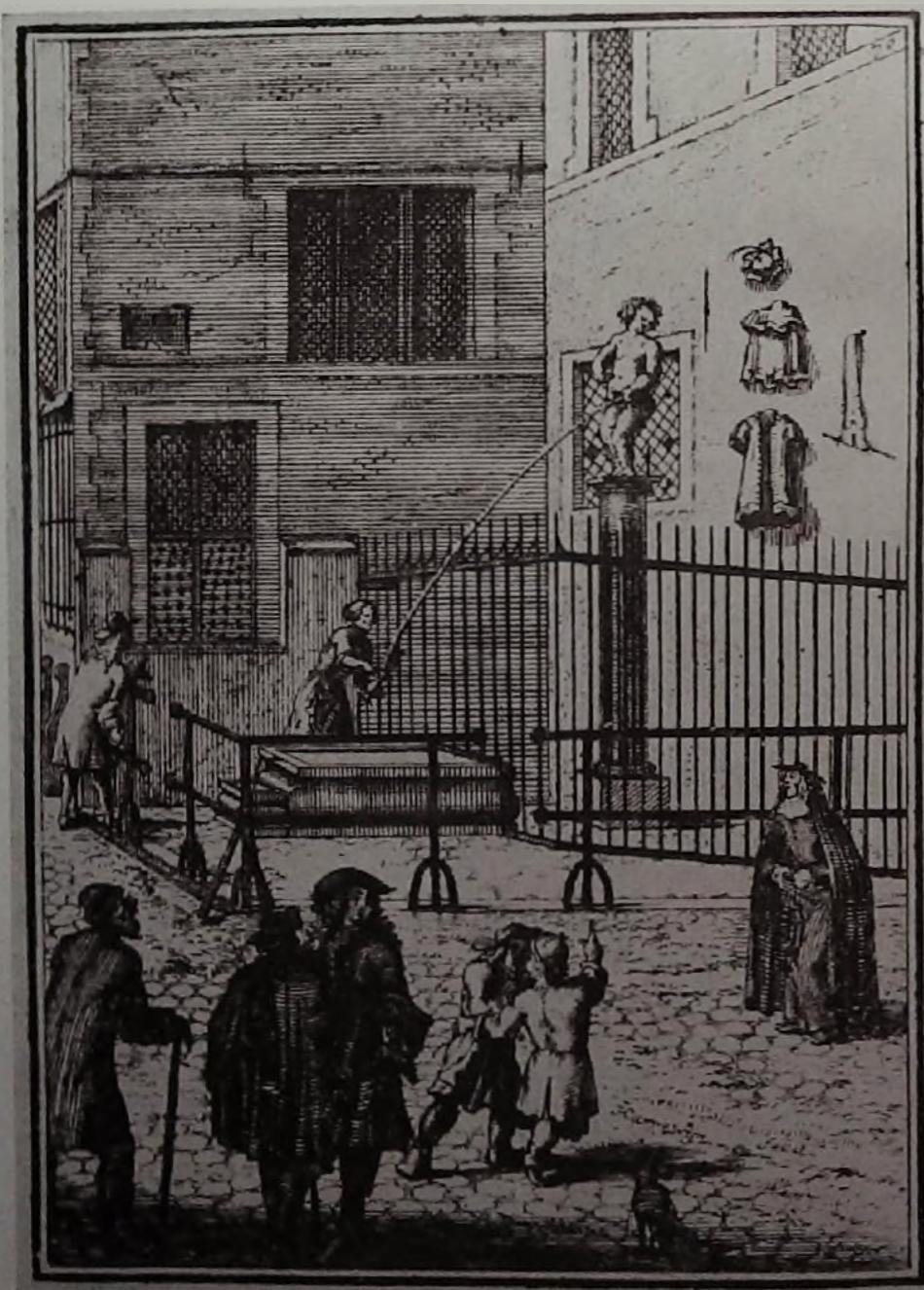
LE COSTUME DE 1698

En mai 1698, on fête la reconstruction de Bruxelles. L'Electeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, Gouverneur des Pays-Bas catholiques, tire l'oiseau avec les Arquebusiers (50). Au sixième coup, il l'abat et devient ainsi — conformément au programme prévu — roy du Serment de Saint-Christophe. Il célèbre cet événement en donnant à tous ses nouveaux confrères un costume bleu de Bavière, puis étend ses largesses à la statue de Saint-Christophe et à Manneken-Pis (51). C'est là

(49) La célèbre estampe représentant la niche veuve de sa statue après l'attentat de Licas permet de voir le millésime de 1696 sur la maison d'en face. Quant au Couvent des Carmes, tous les chroniqueurs le citent comme ayant été l'un des plus atteints. Manneken-Pis se trouvait à peu près au centre de la zone détruite par le bombardement.

(50) **ABBE MANN** — *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la Ville de Bruxelles et de ses environs*. Bruxelles — 1785 — Vol. I, pp. 202 et 203.

(51) Le costume des arquebusiers donné par Maximilien est décrit de la façon suivante dans le feuillet énumérant les groupes de l'Ommeganck de 1698 : « De Coloveniers in 't nieuw seer kostelyck ende ryckelyck ghekleedt door de Mildtheydt van Syne Ceur-Vorstelycke Hoogheydt, Koningh der selven Gulde... Alle ont het beste gheoefent... ende op het alderprachtigste ende cierlycxste ghekleedt in seer fyn blau Laken, verciert met breede silvere boorden, waer onder een vest van blau kostelyck sattyn, inshelyckx ghegalloncert; waer by komen seer fyne seyde kaussen, de Hoedt met witte Pluymen, silvere Rapier aen de zyde alle als Edelmans opgheloyt door syne Keur-Vorstelycke Doorluchtigheydt **MAX IMILIANUS-EMMANUEL**, Hertogh van Beyeren, wesende **KONINCK** der selve Gulde ». Si on rapproche cette description de l'image de Harrewyn représentant Manneken-Pis (reprise notamment dans Description de la Ville Bruxelles — Bruxelles Frickx 1743, pp. 126-127 et dans Abbe Mann op. cit.), on peut se faire une idée de ce qu'était le premier costume de Manneken-Pis.



*Manneken-Pis stylite vu par Harrewijn
avec au mur les éléments du premier costume.*

un fait particulièrement important. Non seulement, il semble bien, malgré certaines hypothèses que nous avons jadis formulées (52), que ce fut le début de la garde-robe, mais c'est un exemple unique de costume donné à une statue non religieuse. Nombreuses sont les images de la Madone qu'on orne de robes, à Rome la statue de Saint Pierre revêt en temps de Concile les ornements pontificaux, nous venons de voir Saint Christophe habillé par l'Electeur de Bavière, mais on ne connaît pas, semble-t-il, d'image profane recevant ainsi des ornements. Il y avait dans l'attribution d'un costume à Manneken-Pis quelque chose qui confinait à l'idolâtrie, au moins à la caricature de certaines manifestations religieuses. Il ne faudrait pas s'étonner qu'on s'en soit ému.

Dès lors, d'ailleurs, le mouvement est lancé. Le costume donné par Maximilien-Emmanuel est très élémentaire et ne pose aucun problème " technique " — une simple cape, une " veste ", un chapeau à plume, un baudrier et une épée à en juger d'après la gravure de l'époque (53).

LES JUBILES DE 1720 ET 1735

On fera " mieux " lors du 350e anniversaire du Miracle du Saint-Sacrement en 1720. Les comptes de la ville de Bruxelles (54) mentionnent une dépense de 149 florins " *aen den cleermaecker hij hem verschoten ende verdient voor het maecken het cleedt van goudt tissue voor mannekenpis* ". Même en tissu d'or, ce n'est pas donné !

En 1735, ce sont des " *gegallonnerde kleeden* " (55) qu'on fait faire pour le timbalier, pour les trompettistes de la procession et pour lui. On lui a aménagé aussi un jardinet et un décor somptueux dont la réalisation est confiée à Michiel de Heyn, sans parler de la " *cuype* " fournie par Antoine van den Daele et sur laquelle on va le jucher (56). Les illustrations

(52) PAUL M.G. LEVY — op. cit. pp. 212, 213.

(53) Cf. la gravure de Harrewijn citée plus haut, note (51).

(54) Archives communales. Liasse 620.

(55) *ibidem*.

(56) *ibidem*.



NOTA. Dit koperen Figuurken van het Manneken Pis, volgens de gemeene opinie, door den Vermeenden Quassey gebreezeit, ende in koper gegoten zyn de, door hem zelfs vermet en geluyven.

Manneken-Pis au Jubilé de 1735
tel que le présente le livre du chanoine Cafmeyer.

de l'ouvrage commémoratif du chanoine Cafmeyer (57) donnent d'ailleurs une vue impressionnante de ces aménagements et des septante jets d'eau croisés qui devaient répondre à l'appel du Manneken.

(57) CAFMEYER — *Vénérable histoire du très Saint Sacrement de Miracle*. Bruxelles 1735.

On ne trouve dans ce travail de Cafmeyer rien que de très édifiant : l'histoire du Saint Sacrement de Miracle, la description des arcs de triomphe édifiés pour la procession, puis, soudain, une gravure accompagnée d'un assez long développement sur Manneken-Pis (58). On n'est pas loin d'un véritable culte rendu à la statuette et la place qui lui est donnée dans un livre de ce genre avait de quoi alerter une fois de plus les âmes sensibles.

L'ORDRE DE SAINT-LOUIS

La tradition bruxelloise (59) veut que Louis XV ait fait Manneken-Pis chevalier de l'Ordre de Saint-Louis pour calmer la population rendue furieuse par l'irrespect dont les soldats français avaient fait preuve à son égard (59 bis). Les archives de Bruxelles ne contiennent aucun texte à ce sujet — sinon la mention dans l'inventaire de la garde-robe en 1756 d'un costume donné par le roi de France (60) —. On ne trouve rien à ce propos non plus dans les publications relatives à l'Ordre de Saint-Louis.

Il n'en reste pas moins que la chose n'a jamais été sérieusement mise en doute, que la garde-robe contient aujourd'hui encore (61) deux exemplaires de la croix (dont un faux) et que cette croix n'était pas attribuée à la légère. Sans doute Louis XV avait-il en 1740 délégué à quelques grands capitaines le pouvoir de faire des réceptions (62), mais le 11 juillet 1740 une ordonnance venait punir sévèrement l'usurpation des insignes de l'Ordre et en interdisait la vente ou l'achat,

(58) *ibidem*, p. 141.

(59) ABBÉ MANN *op. cit.*

(59 bis) MRS CALDERWOODS dans ses *Letters and Journals* (chap. X p. 259) assure que Manneken-Pis (« MANICKY ») était couvert d'or et que les soldats français l'avaient imaginé fait d'or massif.

(60) V. référence indiquée à la note (32).

(61) Catalogue de l'exposition « ILE DE FRANCE - BRABANT » — Bruxelles 1962 p. 162.

(62) COLLEVILLE et SAINT-CHRISTIE — *Les Ordres du roi*, p. XXXV.



Une authentique croix de Saint-Louis
est épinglée sur l'un des uniformes du Musée Communal.

même comme objet de collection (63). Quant au vainqueur de Bruxelles, s'il ne figurait pas dans la liste de ceux qui pouvaient introniser, c'est pour cette raison bien simple que ce vainqueur était le Maréchal de Saxe et que Maurice de Saxe était protestant. Or, l'article 11 de l'Edit de 1689 instituant l'Ordre disait : " Nous voulons qu'aucun ne puisse être pourvu d'une place de Chevalier dans l'Ordre de Saint-Louis s'il ne fait profession de la religion catholique apostolique et romaine et s'il n'a servi sur terre ou sur mer, en qualité d'officier pendant dix années. "

La deuxième condition ne devait pas être strictement respectée. On a conservé par exemple le souvenir d'un partisan wallon nommé Pasteur (64) qui, tandis que les plénipotentiaires discutaient à Utrecht, s'en alla sur instructions de Villars terroriser la Hollande en vue d'accélérer les négociations. Une seule récompense lui avait été promise : la croix de Saint-Louis. Il l'obtint et la paix d'Utrecht fut signée. Que Manneken-Pis n'ait pas servi pendant dix ans en qualité d'officier sur terre ou sur mer, n'était donc sans doute pas suffisant pour lui refuser la distinction. Mais que cet ordre que son fondateur avait voulu catholique — il avait été créé quatre ans après la révocation de l'Edit de Nantes — fut attribué à la statuette bruxelloise dépassait évidemment les bornes, d'autant plus qu'on ne se fiait même pas au serment du récipiendaire; on s'assurait de son orthodoxie auprès de l'Ordinaire de sa résidence !

L'Ordre de Saint-Louis était le premier ordre de mérite militaire. C'était, avec son ruban rouge-feu, l'ancêtre direct de la Légion d'honneur. Créé en 1689, il avait été attribué pour la première fois en 1693 — deux ans avant la bombardement de Bruxelles — à cinq très hauts personnages qui jurèrent de vivre et mourir dans la religion catholique apostolique et romaine, d'être fidèles au roi, etc... Le bijou porte la devise *Bellicae virtutis praemium* proposée par Boileau et la mention

(63) *ibidem* p. XXXVI. On peut se demander d'ailleurs si le scandale créé par l'attribution de la croix à Manneken-Pis n'a pas été un des abus qui ont conduit à prendre ces mesures rigoureuses.

(64) *ibidem* XXVII

Ludovicus Magnus instituit avec la millésime 1693 de la première attribution. Il reproduisait l'image de Saint-Louis tenant l'insigne relique de la Couronne d'épines. Il avait fallu créer cet ordre pour ramener au service du roi la petite noblesse et la bourgeoisie qui s'y ruinaient sans jamais pouvoir prétendre aux ordres nobles de Saint-Michel ou du Saint-Esprit (65). L'effet avait été immédiat : le ruban rouge avait agi sur le moral à Neerwinden et Napoléon ne devait pas hésiter à dire, lors de la fondation de la Légion d'Honneur : " *Si Louis XIV n'avait pas eu à sa disposition la monnaie de la Croix de Saint-Louis, il n'aurait jamais pu soutenir la lutte contre l'Europe coalisée dans la guerre de la Succession d'Espagne.* " (66)

Mais voilà : des protestants de plus en plus nombreux combattaient dans les armées du roi de France, notamment dans les régiments étrangers. Sur la suggestion du général Maurice de Courten, Valaisan catholique, Louis XV créa le Mérite Militaire pour les officiers protestants. L'ordonnance du 10 mars 1759 dit textuellement : " *Sa Majesté ayant considéré que dans les régiments étrangers qui sont à son service, il se trouve un grand nombre d'officiers qui, nés dans des pays où la Religion protestante est établie, ne peuvent être admis dans l'Ordre de Saint-Louis, parce que suivant l'institution de cet Ordre l'entrée ne doit en être ouverte qu'aux seuls catholiques. Elle a reconnu que si l'obstacle qui les a privés jusqu'à présent d'une des récompenses les plus flatteuses que la bravoure et le zèle aient à se proposer, est de nature à ne pouvoir être levé...* " (67).

Mais ne serait-ce pas en manière de protestation que le protestant Maurice de Saxe l'attribua à Manneken-Pis ? Qui sait ?

Longtemps, l'Ordre de Saint-Louis ne fut accordé qu'avec parcimonie et resta " *le gage apparent d'un service pur* " comme l'écrivait plus tard Linguet (68) en s'indignant qu'on finit par le donner aux " Bastilleurs " et aux exempts de police !

(65) *ibidem* XXXIII-XXXIV

(66) *ibidem* XXXII

(67) *Ordres de chevalerie et récompenses nationales. Catalogue de l'exposition de la Monnaie au Musée Monétaire, Paris 1956 p. 96.*

(68) LINGUET — *Mémoires sur la Bastille* — Londres 1783. pp. 9 et 115.

On devine en présence d'une telle rigueur quels purent être les sentiments suscités par la simple rumeur d'une éventuelle attribution de la croix de Saint-Louis à Manneken-Pis et comment certains catholiques y virent sans doute un scandale.

Ainsi les raisons ne manquent pas qui s'accumulèrent de 1670 à 1747 et qui auraient pu justifier des protestations auprès des autorités de l'Eglise. Le moins qu'on puisse dire est que la démarche signalée par Triponetty n'est ni impossible ni improbable. En reste-t-il des traces ? Nous n'avons pas été assez heureux pour en retrouver mais il n'est pas exclu qu'un curieux plus curieux soit un jour plus heureux.

LES TRAITS D'ESPRIT DE BENOIT XIV

Etant donné que des faits se sont produits qui pourraient expliquer une démarche auprès des autorités religieuses, y a-t-il une probabilité suffisante pour qu'on puisse imaginer que S.S. Benoît XIV ait donné la réponse rapportée par Triponetty ?

Prosper Laurent cardinal Lambertini, glorieusement régnant de 1740 à 1758, sous le nom de Benoît XIV, " *avait la taille petite, le front large, le visage rond, la vue perçante et un air fin et enjoué qui dénotait la pénétration de son esprit et la gaieté de son caractère. Il disait à cette occasion qu'il n'avait point une physionomie papale, parce qu'elle n'était pas assez grave, mais qu'il prierait les peintres et les sculpteurs de la lui donner* ". Cette description donnée de lui par son premier panégyriste le marquis Caraccioli (69) laisse la porte ouverte à bien des possibilités. Le même auteur insiste sur les qualités religieuses et humaines du pontife, il rappelle son œuvre considérable sur le plan littéraire, artistique, religieux; ses écrits, sa sagesse, sa sévérité pour les ennemis de l'Eglise comme pour les superstitieux, sa familiarité avec les pèlerins, sa correspondance avec les grands de son temps, les corrections qu'il apporta à l'Index, la sévérité et la simplicité de ses

(69) CARACCIOLI — *Eloge historique de Benoît XIV* — Liège 1766.



Prosper-Laurent Lambertini,
glorieusement régnant sous le nom de Benoît XIV.

mœurs. Mais ceci étant dit, on relève tout au long de sa biographie des indications sur l'abondance et la qualité de ses mots d'esprit : " Son application continuelle au travail l'obligeait à prendre des récréations enfantines... ", " ... & ce même Lambertini, dont tout le monde admirait la profondeur et la solidité, s'amusoit comme la personne la moins capable de s'occuper " (70), " Toujours vif, toujours enjoué, il parloit par saillies, comme les philosophes par sentences, et son habitude de dire de bons mots & à employer jusqu'aux Facéties Bolonoises * rendoit sa conversation pittoresque " (71). Cette dernière remarque est accompagnée d'une note expliquant " Facéties Bolonoises " : " Il faut savoir que le Patois des Bolonois permet certaines expressions libres et hardies qu'un autre langage ne souffrirait pas & que Benoît XIV ne put jamais oublier ce Patois qui avait été son premier jargon ".

Plus loin, Caraccioli insiste : " On trouvait toujours dans ses saillies des sujets d'instruction, & son rire même était éloquent. Sa gaieté dissipoit tout air de pédantisme, & donnoit aux disputes une douceur & un agrément dont elles ne paroissent pas susceptibles. " (72). Décrivant ses dernières semaines, le même auteur n'hésite pas à souligner : " Sa gaieté naturelle se ranima et vint s'unir à sa religion pour l'aider à supporter ses douleurs, qui furent des plus aiguës. Il dit encore quelques bons mots; & si sur cet article il ne fut pas aussi sobre qu'il aurait du, n'en accusons qu'une certaine vivacité dont il n'était pas maître. On ferait un recueil de ses concetti auxquels la réflexion n'eut pas toujours part, & que la langue italienne ainsi que l'usage du pays semblent autoriser, ... " (73).

Ce très grand Pape fut homme d'esprit dans le meilleur et aussi dans le sens le plus large du mot. Il fut pleuré par les protestants comme par les catholiques; l'un des premiers disant à sa mort : " S'il n'avait pas disparu, il nous aurait tous ralliés

(70) CARACCIOLI — *Eloge historique de Benoît XIV* — Liège 1766. p. 15

(71) *ibidem* p. 18

(72) *ibidem* p. 26

(73) *ibidem* p. 105

à l'Eglise romaine *. Walpole fit élever à sa mémoire un monument portant l'épigraphe : " Aimé des catholiques, estimé des protestants, monarque sans favori, pape sans népotisme et, malgré son esprit et son savoir, docteur sans orgueil et sans sévérité " (74) On pouvait tout attendre et dans les domaines les plus divers d'un cardinal qui après plusieurs mois de conclave infructueux s'était écrié : " Eh ! pourquoi nous consumer ici en discussions et en recherches ? Voulez-vous faire un Saint ? nommez Gotti; un Politique ? Aldrovandi; un bon Homme ? prenez moi " (75) ...et quelques heures plus tard il était appelé au souverain pontificat !

On pouvait tout attendre de lui, lui prêter toutes les hardiesses et tous les bons mots, y compris ce " *mingat in æternum* " à l'endroit du héros bruxellois. Mais, comme nous l'écrivait le R.P. Lamal, s.j. : " Il serait sans doute fort vain d'espérer trouver un élément de solution dans les documents officiels ou semi-officiels " (76).

POURQUOI LE SILENCE DES CHRONIQUEURS ?

Pourtant, il est étonnant que seul Triponetty fasse écho à une réaction aussi auguste. Comment Colin de Plancy, chercheur infatigable et affabulateur fécond, prompt à rapporter tous les éléments pittoresques et à en rajouter, n'a-t-il jamais soufflé mot de cette intervention papale ? Lorsqu'il publia son " *Histoire de Manneken-Pis racontée par lui-même* " en 1824 (77) n'avait-il pas connaissance du " *Rimailleur Bruxellois* " publié dans la même ville dix-neuf ans plus tôt ? C'est bien possible car seul un petit cercle d'amis devait avoir reçu la plaquette de Triponetty.

(74) *ibidem* p. 73

(75) Une tradition orale très répandue assure que l'expression « bon homme » est une version très atténuée des propos réels qui auraient été infiniment plus lestes.

(76) v. note (36) supra.

(77) ouvrage cité à la note (12).

Mais la tradition orale au moins devait l'avoir atteint.

N'est-il pas plus probable que la solution se trouve indiquée par Benoît XIV lui-même dans sa lettre à des moines mécontents d'une biographie de leur saint fondateur : " *Ce qui plait à ceux-ci, ne plait pas à ceux-là et tout leur déplaît lorsqu'on n'entre pas dans leurs vues...* " (78).

Que les faits soient vrais ou imaginés sur des bases vraisemblables, ni catholiques, ni anti-papistes, n'avaient intérêt à en entretenir le souvenir. Les premiers parce qu'ils étaient peut-être les protestataires malchanceux un peu terrorisés par les hardiesses de langage d'un Pape qui avait séduit Voltaire lui-même; les seconds parce qu'ils n'avaient aucune raison de célébrer la largeur de vues, la liberté de parole et l'esprit d'un adversaire d'autant plus dangereux et d'autant plus honni qu'on avait longtemps imaginé trouver en lui un allié; or, Benoît XIV avait répondu de façon réservée aux amabilités de Voltaire, il n'était pas revenu — bien au contraire — sur l'excommunication de la franc-maçonnerie prononcée par son prédécesseur Clément XII (79), il avait pourtant impressionné bien des non-catholiques...

Triponetty pouvait ne pas avoir ces scrupules : son ouvrage était anonyme, son lieu de publication était maquillé, il était imprimé sans autorisation de qui que ce fut, à compte d'auteur et réservé aux amis. Il était donc possible de se permettre des libertés que ne connaissaient pas d'autres écrivains (79 a).

(78) CARACCIOLI *op. cit.* p. 86

(79) HEMMER — Dictionnaire de théologie catholique, Paris 1923, p. 107.

(79 a) J.B. VINCENT — *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique* — rappelle la désorganisation qui suivit l'abolition de la corporation des imprimeurs et P. J.-L.-M. PERGNY — *La typographie à Bruxelles au début du XIX^e siècle* — souligne (p. 109) que déjà sous Charles de Lorraine on autorisait les faux lieux de publication.



Tel qu'en lui-même...

GENERATION SPONTANEE

Des raisons ayant pu provoquer une protestation de milieux catholiques existaient donc incontestablement sous le pontificat de Benoît XIV. D'autre part, tout ce qui est connu de ce pontife rend possible la réponse que lui attribue Tripo-netty. Enfin, il y a moyen d'expliquer comment et pourquoi cette réponse n'a guère connu de publicité et de reconnaître que seul un homme comme notre auteur dans une publication camouflée et réservée à des amis pouvait y donner écho.

Tout cela n'établit encore que la possibilité du fait rapporté ou plus exactement permet de dire que ce fait n'aurait rien d'in vraisemblable.

En l'absence de preuves positives, une autre hypothèse doit encore être formulée. C'est celle que nous avons qualifiée jadis (80) " *d'information née par génération spontanée* ".

Une suggestion séduisante étant formulée, il n'est pas rare que, reprise de proche en proche, elle se développe, s'affermisse, *s'auto-confirme*. On excusera cet horrible néologisme : la sociologie moderne de l'information a mis le phénomène suffisamment en lumière pour qu'on puisse faire usage de cette terminologie. L'auto-confirmation est d'autant plus possible que la matière est délicate, plaisante et que certains milieux sont intéressés à la mettre sous le boisseau.

X exprime l'avis que certains faits se rapportant au " culte " de Manneken-Pis sont choquants pour des esprits religieux. Y confirme qu'en effet Z est choqué. En faut-il plus pour que A en induise que Z pourrait bien avoir protesté et que B en conclue qu'il l'a fait. Le Pontife régnant étant connu pour ses *anas* et ses *concetti*, comment empêcher C d'ajouter que, dans ces conditions, il pourrait bien avoir répondu avec esprit; D sait qu'il l'a fait et E a bientôt précisé les paroles dont il a usé. Si on trouve que nous exagérons la puissance

(80) PAUL M.G. LEVY — L'Information — Institut de Sociologie Solvay 1935 p. 65.

d'imagination des divers acteurs de cette chaîne déformante, qu'on en ajoute quelques-uns et on verra que chaque addition imperceptible finit par rendre compte de la formation entre compères de bonne foi d'une information entièrement imaginée dont chacun des éléments est absolument vraisemblable.

Y eut-il protestation ? Cette protestation alla-t-elle jusqu'à Rome ? Le Pape répondit-il ? Employa-t-il les termes rapportés ? Les questions restent posées. Mais il faut bien admettre que si le geste de Manneken-Pis fût ou est répété à Zurich, à Copenhague, à Stuttgart, à Timgad, à Pompéi, à Herculanium, à Colmar, à Braine-L'Alleud, à Grammont, par une gargouille de St Lô, par la fontaine de St. Maclou à Rouen, à Venise (81), et dans cent autres endroits, ...seul le Bruxellois a atteint une renommée mondiale et seul il paraît devoir accomplir ce programme qui lui fut peut-être tracé par une bouche auguste au XVIII^e siècle : MINGAT IN ÆTERNUM !

Paul M. G. LEVY.



(81) Au Musée de l'Accademia dans la toile de Tiepolo : Il ratto d'Europa. (L'enlèvement d'Europe).

Browaeyts D., Buscemi F., Dewinter M., Houillet F., Jadoul M.A., Lejeune Ch., Pardon M.F., Saladé V., Wauquaire A. sous la direction de Challe J.P., Professeur d'Histoire au Lycée Mixte François de Sales à Gilly.

LE ROLE ET L'IMPORTANCE DES ABBAYES EN BELGIQUE SOUS L'ANCIEN REGIME

Le chapitre de Nivelles

INTRODUCTION

" L'histoire de nos régions, depuis le Haut Moyen-Age jusqu'à la révolution française, est entre autres choses, étroitement liée à celle des abbayes qui s'y sont implantées. Très tôt en effet, on le sait, les communautés religieuses ont débordé du cadre spirituel assigné par leur fondateur "

Ces mots tenus par l'ancien Ministre de la culture française, Pierre Falize, situent, dès le début, le cadre de notre travail. Mais plutôt que de s'aventurer dans un travail scientifique, avec toutes les exigences qu'il implique, nous avons préféré brosser, sur base de documents illustrant un commentaire, le rôle et l'importance joués par une abbaye, Sainte Gertrude de Nivelles, dans les domaines culturel, social, économique et politique.

En utilisant d'autres exemples, nous prouverons que le cas de Nivelles n'est pas une exception et que la vie monacale s'inscrit dans un cadre national, pour ne pas dire occidental.



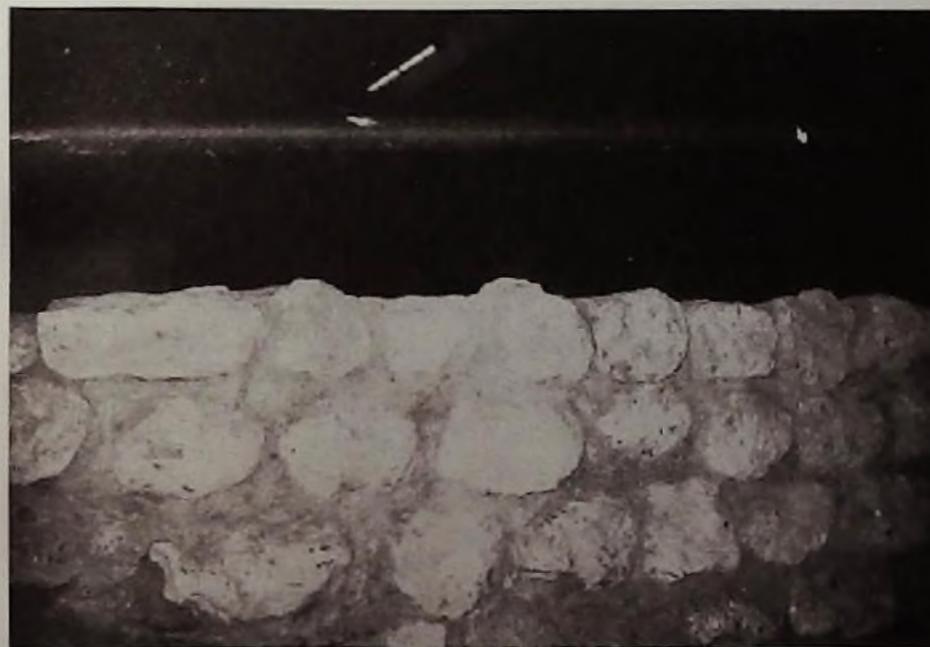
Vue de la collégiale de Nivelles.

1. Aspect culturel.

1.1. Etapes de Construction.

Siège et témoin privilégié de l'activité de l'abbaye, la collégiale dénote, dans son architecture, non seulement des influences artistiques des siècles, mais encore des pressions des contingences politiques, économiques et sociales. Retracer rapidement les diverses étapes de sa construction s'avère donc une nécessité.

Au VII^e siècle, après la barbarie des invasions, la Belgique accueille les premiers moines. Vers 647-650, Saint Amand fonde, à la demande d'Itte de Nivelles, veuve de Pépin, un monastère dont il ne reste comme trace que les fondations. Trois sanctuaires de bois dédiés aux saints et d'autres édifices abritent deux communautés distinctes adoptant à l'origine la règle colombano-bénédictine et préférant au VIII^e s. la règle de Saint Benoît : la population masculine est composée pour une part d'Irlandais,



Fouilles de la collégiale : mur mérovingien.

la féminine a comme première abbesse Gertrude, fille de Pépin et d'Itte de Nivelles. Sur les fondations mérovingiennes, les religieuses et les moines, devenus vers 877 chanoines et chanoinesses, érigent dans le cours du IX^e s., à une bâtisse de type ottonien consacrée en 1046. Au XII^e s., à la suite d'aménagements et sous l'impulsion de l'art rhénan, l'avant corps du Xe s. est transformé en un westbauw monumental et couronné d'une tour romane qui, à la fin du Moyen-Age, deviendra gothique. Après l'incendie de 1641 qui détruit la flèche et les carillons, des travaux permettent la transformation de l'abside en un portail gothique et l'aménagement du chœur oriental en 1643, du grand transept en 1648, de la nef et du petit transept en 1650. Au XVIII^e s., les chanoinesses décident de décorer l'intérieur de l'abbatiale qui se voit alors enrichi d'ornementations et de surcharges en plâtre. Mais cette période faste ne dure pas et ce joyau de l'architecture baroque sera bientôt pillé et saccagé par les sans-culottes. En 1859, c'est de nouveau

l'incendie et ensuite la reconstruction de la flèche, mais en fer cette fois. Heureusement, les réfections malencontreuses ou de mauvais goût cessent bientôt pour faire place à une restauration sérieuse. Mais le sort semble s'acharner sur Nivelles qui est bombardée en 1940; la collégiale est fortement endommagée tandis que le trésor et la châsse n'échappent qu'en partie à la destruction. Entreprise après la guerre, la restauration de la basilique ottonienne est terminée depuis 1959 alors que la reconstruction du Westbauw se poursuit toujours à l'heure actuelle.

1.2. Chef d'œuvre ottonien et rhénan.

1.2.1. Ottonien.

Mais il ne suffit pas d'envisager les reconstructions successives de la collégiale pour en prouver toute l'importance artistique. Celle-ci célèbre grâce à sa basilique ottonienne inaugurée en 1046, se rattache, par son avant-corps monumental, au courant lombardo-rhénan du XII^e s.

Eglise bicéphale abritant deux transepts, deux chœurs et deux absides, elle relève incontestablement de l'art ottonien. Outre ces caractères généraux résidant dans le plan, la basilique fermée par un plafond, composée de la juxtaposition harmonieuse d'espaces cubiques délimités par des plans uniformes, se range, conformément à l'esthétique ottonienne, parmi les édifices à files de supports d'une extrême simplicité.

1.2.2. Rhénan.

Face à cette austérité architecturale, et en remplacement de l'avant-corps carolingien du Xe s., nous rencontrons la grandeur, la complexité du Westbauw lombardo-rhénan du XII^e s. Un énorme massif quadrangulaire flanqué de deux tourelles, une abside semi-circulaire et un clocher central forment un ensemble architectural fort simple. Mais cet extérieur cache une structure complexe et une richesse insoupçonnée : le chœur occidental ainsi que les portails Sanson et Saint Michel



Collégiale sainte Gertrude : extérieur, vue d'ensemble (Westbauw)

au rez-de-chaussée, des chapelles-tribunes couvertes de coupoles et s'ouvrant sur le chœur au premier étage. Le troisième étage, composé de deux pièces sert à niveler les trois étages et le chœur, et permet ainsi de placer au quatrième étage la Salle Haute.

1.3. Arts-mineurs.

L'espace architectural ainsi défini n'est pas le seul témoin de l'œuvre culturelle : la collégiale est également remarquable pour les chefs-d'œuvre qu'elle abrite, tels le trésor et la châsse de Sainte Gertrude.



Trésor de la collégiale : la châsse avant sa destruction.

Pénétrons dans la sacristie gothique du XVI^e s., appelée trésorerie. Là reposent actuellement les restes de la châsse, véritables bijoux d'orfèvrerie. Longue de 1,80 m.; large de 0,54 m. et haute de 0,80 m.; cette œuvre était la reproduction fidèle d'une cathédrale gothique; elle fut exécutée entre 1272 et 1298 dans un alliage de cuivre et d'argent, le tout rehaussé

d'émaux. A elle seule, elle livre bon nombre d'enseignements de la religion chrétienne de par ses thèmes iconographiques : statuettes, bas-reliefs retraçant la vie de sainte Gertrude, portails sur lesquels nous reconnaissons le Christ et la Vierge. De plus cette châsse, œuvre remarquable du point de vue artistique, l'est aussi sur le plan culturel : c'est pourquoi les restes en sont si précieusement conservés dans une armoire.

1.4. Enseignement.

1.4.1. Importance du « visuel ».

Sans négliger l'aspect artistique des œuvres que nous citerons, nous nous devons d'évoquer la mission culturelle proprement dite de l'abbaye, dont le rôle premier reste l'enseignement de la religion, sous deux formes distinctes : livresque ou iconographique.

La première reste l'apanage d'une élite. Certaines personnes, essentiellement les nobles et religieux savaient lire et écrire et pouvaient dès lors disposer des manuscrits de la bibliothèque. Rares étaient ces privilégiés dans la région nivelloise, aussi cet endroit avait-il une mission intérieure et était fréquenté, à l'exception de quelques religieux visiteurs par la congrégation autochtone. La seconde forme d'enseignement beaucoup plus répandue s'adresse à la masse inculte des fidèles. Elle a pour mission d'inculquer au peuple les dogmes et faits de la religion, et ce, de la manière la plus simple; la méthode visuelle ou orale.

1.4.2. Réalisations concrètes.

Chaque pèlerin connaît la vie et les Miracles de sainte Gertrude que relatent un manuscrit rédigé dès le VII^e s. et remanié régulièrement ainsi qu'une tradition orale entretenue par les siècles. Afin d'attirer le regard et d'impressionner l'imagination déjà marquée par les légendes, les "imagiers" du Moyen-Age utilisent comme procédé, la sculpture, relief ou statue, la fresque murale ou encore l'orfèvrerie et tout autre procédé iconographique. Les exemples ne manquent pas, qu'il



Collégiale ste Gertrude, fronton du portail Sanson.

s'agisse de la statue colonne de Sainte Gertrude, de la châsse, du portail Sanson ou de la fresque murale du chœur. Bas relief, le fronton du portail Sanson relate trois épisodes de la vie du personnage biblique. Sa réalisation est parfaite, sa compréhension facile. Tout aussi abordable, cette fresque murale, dont l'état de conservation est des plus déplorables, représentait, selon certains experts, la fuite en Egypte.

1.5. Rayonnement.

Tous ces procédés artistiques, ces méthodes didactiques d'enseignement de la religion, formant la mission culturelle de



Collégiale ste Gertrude, plier du péché.

l'abbaye, seraient inutiles si le peuple délaissait la collégiale. Loin de négliger les lieux sacrés, le pèlerin médiéval extrêmement superstitieux, passait, dans la salle sainte Gertrude, entre un pilier et le mur afin de savoir s'il était en état de grâce. Un rapide examen de ce pilier usé et incurvé nous fait imaginer l'afflux constant de fidèles.

Aucun doute ne subsiste plus quant à l'importance de l'œuvre culturelle de l'abbaye et son rayonnement, et ce dernier point nous force d'envisager le rôle social de l'abbatiale nivelloise.

2. Aspect social.

2.1. La tour Sainte-Gertrude.

Centre urbain, l'abbaye nivelloise connaît à l'intérieur de son enceinte claustrale, une vie propre et reste malgré tout un attrait considérable pour les foules.

Selon une bien belle tradition, une cérémonie se déroule depuis des siècles à Nivelles, le dimanche qui suit la saint Michel : le tour sainte Gertrude appelé aussi, procession au déjeuner. Purement religieuse sous l'ancien régime et accompagnée par toutes les corporations de métiers, cette procession est formée de l'abbesse, des échevins, du grand-bailly et de sa suite, des jurés, du peuple, mais aussi du clergé et des corps politiques. Dès le siècle dernier, la châsse de sainte Gertrude n'accompagnait plus, pour des raisons pratiques, le cortège qui, par ce fait, devint une manifestation à la fois religieuse et folklorique. A présent, seuls les pèlerins participent à la procession aux reliques à travers les champs et prairies. Le long du trajet d'une douzaine de kilomètres, ils empruntent un chemin, mais sur la plus grande partie du parcours, ils traversent des prairies encore humides de la rosée nocturne, des terres labourées gluantes ou des chemins creux, gravissent des talus,



Tour Sainte Gertrude : rentrée du char dans le centre.

franchissent des haies. A leur retour, se joignent les géants, des groupes historiques tel celui des chanoinesses rappelant la cérémonie du XVIIe s. Tout le cortège fait alors une entrée remarquable dans le centre de la cité abbatiale qui était une des plus commerçantes et des plus actives de la Belgique.

2.2. L'abbaye, centre de la ville.

Le rayonnement du culte de Sainte Gertrude, le zèle des communautés religieuses et la foi aveugle des fidèles expliquent la position centrale du complexe abbatial dans un ensemble urbain élaboré, dès le IXe s., sous l'impulsion de l'abbaye. Très vite cette agglomération marchande d'origine abbatiale, l'une des plus ancienne de Belgique, acquiert une réelle importance. Dans le courant du XIIIe s., on entoure la ville d'une enceinte fortifiée et de onze tours qui, en forme



— Enceinte Primitive.
 ●●●●● Enceinte du XIIe s.

Plan de Nivelles du XIVe siècle (reconstitué par A. Brûlé).



Enceinte de la ville : tour Symone.

de demi-cercle, rompent la monotonie du mur et renforcent ainsi la muraille défensive. Il n'en reste à l'heure actuelle que quelques traces et la tour Symone, autrement appelée tour du diable, en est le plus imposant vestige. Malgré cette étroite cohabitation entre la ville et l'abbaye, la clôture cache une vie propre rythmée par la prière et la spiritualité.

2.3. Vie de l'abbaye.

2.3.1. Statuts du chapitre.

Instituée vers 650 par Saint Amand, la communauté double adopte la règle colombo-bénédictine. Dans le cours du VIII^e s., elle lui préfère la règle de saint Benoît. Enfin elle adhère vers 877 probablement, à la règle canoniale dite d'Aix la Chapelle de 816. Les chanoinesses sont alors de jeunes filles pieuses que le seul désir de servir Dieu porte à la retraite. La mortification des sens, le jeûne, la prière, la méditation leur tiennent lieu des quartiers de noblesses exigés plus tard. Les chanoines doivent être doués des mêmes vertus et montrer la même piété. Vers le XI^e s., les chanoinesses qui, à l'exception de l'abbesse disposant de l'hôtel abbatial, logent dans un dortoir commun, peuvent habiter séparément dans des maisons claustrales à leur charge. Au XIII^e s., la sécularisation entreprise au IX^e s. devient complète; Nivelles est un chapitre séculier et l'ascèse n'est plus l'idéal de vie religieuse : la chanoinesse ne prononce pas de vœux, elle peut renoncer à tout moment à son état, fait qui entraîne la perte de la prébende. S'il est vrai que pour certaines jeunes filles l'institution canoniale représente avant tout une pension fort convenable, elle n'en reste pas moins pour d'autres un lieu sacré réalisant leurs aspirations religieuses.

Au terme du processus de sécularisation, allait apparaître un désir de sélectionner les candidates et de fermer l'accès au chapitre aux jeunes filles qui ne sont ni libres, ni nobles, ni enfants légitimes de chevaliers. Cette sélection s'accroît au fil du temps; en 1462, il faut quatre quartiers de noblesse pour accéder à la prébende, au XVII^e s., on réclame les preuves de huit quartiers, et en 1769, un règlement du 23 septembre exige seize quartiers. Mais ceci ne vaut que pour les chanoinesses : à leurs côtés, les chanoines, constitués en État de saint Paul, et dépendant de l'abbesse, ne doivent pas prouver leur naissance.

2.3.2. Vie au chapitre.

A la tête du chapitre, l'abbesse dispose de deux prérogatives : elle est à la fois Dame de Nivelles et dignitaire du chapitre. En tant que Dame de Nivelles, elle exerce la haute et basse justice, nomme le mayeur et les échevins. En qualité d'abbesse, elle est responsable de la congrégation aux yeux de l'Église. Pendant la vacance du siège abbatial, le chapitre exerce toute la juridiction en la ville de Nivelles, et pendant son absence, la dame prévôte dispose de la même autorité et exerce les mêmes pouvoirs.

Après ces fonctionnaires ecclésiastiques, prenaient rang les 4 dames aînées, c'est-à-dire les plus anciennes de la communauté. Elles suppléent dans leur ordre d'ancienneté à la prévôte dans sa charge. Dès qu'une demoiselle a fourni les qualités requises et ensuite ses preuves de noblesse, l'abbesse, suivant le cérémonial accoutumé, lui confère la prébende sous le nom de pain de sainte Gertrude. En même temps, on lui indique sa place dans l'église : elle est initiée à tous ses devoirs au cours de la première année dite " année de stricte résidence ". Ce temps révolu, la novice abandonne son habit d'écolière pour revêtir celui de chanoinesse, mais reste en basse forme un terme de 7 ans, l'année de stricte résidence comprise : elle habite alors chez une chanoinesse ménagère. Enfin, après ce délai, elle prête le serment capitulaire, participe aux assemblées, tient un ménage séparé selon son désir et porte le manteau. Quant au chanoine pourvu d'un canonicat, il est immédiatement installé dans sa place au lieu capitulaire et il lui suffit de sept mois de résidence pour prendre possession d'une haute forme dans le chœur.

Le chapitre, en pleine décadence lors de sa suppression en 1797 par la révolution française, avait brillé d'un vif éclat durant tout l'ancien régime. Cette apogée sociale, déjà concrétisée par un aspect culturel, se manifesterait dans la vie économique de l'abbaye.

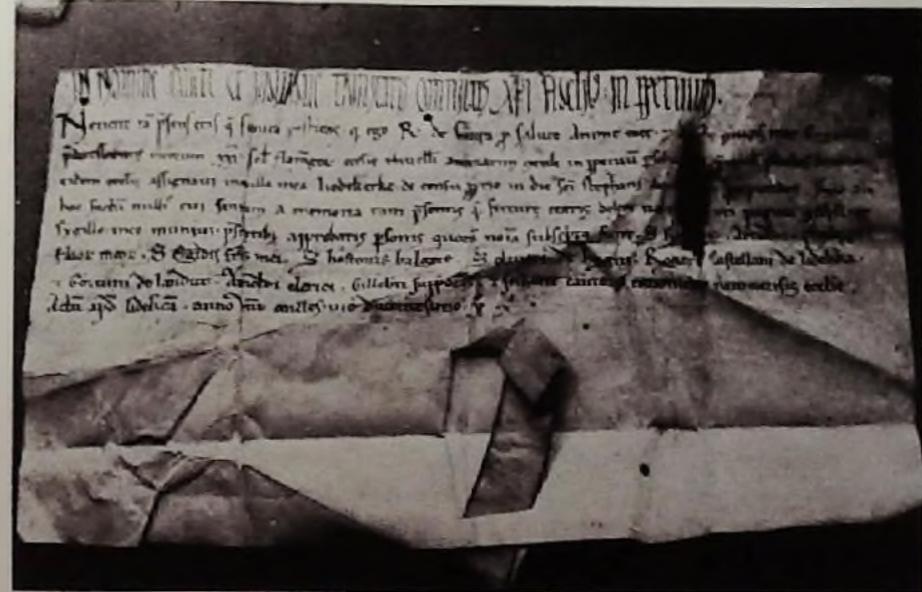
3. Aspect économique.

3.1. Le domaine.

Si l'abbaye possède une vie propre, elle doit pouvoir subvenir elle-même à ses besoins afin de s'adonner librement et sans contrainte à sa vocation première, la prière et le service de Dieu. Elle dispose dès lors d'un revenu considérable qui provient, en grande partie de son domaine foncier, mais aussi des rentes, des taxes ou des dons particuliers.

A l'époque de son apogée, au XI^e s., le domaine abbatial s'étend sur près de soixante communes de la Belgique actuelle. En se référant à la carte ci-dessus, on peut se rendre compte que les propriétés les plus importantes sont situées, les unes aux environs de Nivelles, Tubize, Rebecq et Genappe, les autres autour de Lombeek, Ternat, Schepdaal, Goyck, Gaesbeek, dans la région traversée par la vieille route romaine de Bavai à Assche. Plus loin, l'abbaye possède des biens ou des droits à Laeken, Anderlecht, Bruxelles, Tervuren, Duffel, Perwez, Hamme, Vorst Villers-ste-Gertrude, Tenneville, Couillet et Haine-st-Pierre en Belgique, à Bergen-op-Zoom et dans trois îles, Beveland, Terseke et Spiesant aux Pays-Bas. Les pêcheries sur la Meuse et la Sambre ravitaillent l'abbaye en poisson et en sel, et des terres dans la vallée du Rhin, à Spredlingen, Rheinbrohl et Binsfeld, fournissent le vin, tandis qu'en France, à Besny et Berzy-le-Sec, s'ajoutent des vignes. Il reste cependant difficile d'évaluer les fonctions de chaque domaine : les archives n'ont gardé que des indications trop imprécises que pour établir la répartition du domaine en terres, prés, ... Néanmoins, on peut se faire une idée de l'étendue des forêts en connaissant le nombre d'animaux qui y sont en pacage; mais nous devons en rester là.

Durant les premiers siècles de l'abbaye, des rois, des princes, des seigneurs ou des particuliers, soit par dévotion, soit par reconnaissance, offrent à ste Gertrude d'importantes pro-



Charte de 1205.

priétés. De plus, des achats, des ventes et des échanges apportent de considérables changements dans la physionomie du domaine primitif. Le monastère dispose donc d'importants revenus tirés de ses fermes ou de tout autre bien foncier et, peu à peu, se transforme en une institution de rentes provenant essentiellement de son patrimoine terrien.

3.2. Les rentes.

Dans cet acte de 1205, le donataire attribue à l'abbaye une rente qu'il a constituée en sa faveur sur un domaine qu'il possède à Liedekerke, entre Bruxelles et Alost. Chaque année, à date fixe, l'abbaye en percevra le montant. Parfois, ce sont des terres qui font l'objet de semblables donations, ou des revenus de toutes natures, taxes sur le transport des marchandises, droits de justice... Le don d'une rente présente un avantage pour le donateur comme pour le bénéficiaire. Pour le premier, cela permet de doter l'abbaye sans se déposséder en aucune façon du bien-fonds sur lequel la rente est assignée; pour l'abbaye,

c'est une garantie de revenu fixe, à l'abri de certaines fluctuations économiques, et, contrairement à la dîme, des variations annuelles de production du domaine. Pour tout don du genre, la rédaction d'un écrit garantit son exécution au cours des générations à venir de l'oubli et de toute contestation.

3.3. Les dîmes.

A l'abri de toute fluctuation monétaire, les dîmes, fixées en nature, proportionnelle à la récolte ou au revenu, présentent pour les abbayes l'inconvénient de la multiplicité : on relève les dîmes ordinaires ou novables, les grosses dîmes calculées sur les céréales et le bétail, les menues dîmes prélevées sur les légumes, la laine et le lin, sur les troupeaux domestiques. A l'origine, vers le Xe s., les dîmes perçues par l'abbaye ainsi que les autres bénéfices sont partagés entre l'hôpital-hostellerie et la matricule. Quelque vingt ans plus tard, les dîmes du district de Nivelles ne sont plus distribuées qu'à la congrégation : la matricule et l'hôpital obtiennent trois manses du monastère même. Enfin, vers 1059, l'hôpital ne perçoit plus que les dîmes seigneuriales des biens monastiques et des bénéfices détenus par le comte de Louvain.

Il semble donc que, de plus en plus, l'abbesse et le chapitre tendent à accaparer les dîmes, ce qui leur constitue déjà un joli pécule; mais la communauté peut encore, si elle le désire, reprendre une partie des attributions des services hospitaliers, ce qu'elle fera au cours des siècles. A cette quantité appréciable de revenus, viennent s'ajouter plusieurs autres rétributions, appelées taxes, qui permettent à l'abbaye de s'imposer politiquement sur les populations.

3.4. Les taxes.

Jusqu'aux XIe et XIIe s., le nombre des assainements ne cesse de croître dans les différentes abbayes. Qu'ils soient libres ou serfs, les tributaires entrent dans la même " familia " et y trouvent d'appréciables avantages. Mais en échange, il

contractent à l'égard de leur patron certaines obligations légères. Toutefois, leur rendement représente un apport certain dans le budget d'une abbaye. Dans le cas concret de Nivelles, nous y trouvons deux espèces d'obligations. D'une part, nous trouvons le paiement de chevrage, rente viagère payable au profit de l'abbaye; le montant s'en élève généralement à deux deniers versés annuellement par le tributaire. Dans la plus part des cas, le libre qui a réalisé son autotradition peut définir sa " lex "; lorsqu'il s'agit de serfs, le seigneur lui seul, fixe leurs obligations. D'autre part, certaines chartes d'assainement mentionnent l'acquiescement soit d'une taxe de décès, soit d'un droit de morte-main et quelquefois d'une taxe de mariage. De plus, en échange d'un cens minime, les tributaires demeurent en sécurité et gardent leur entière liberté de mouvement. Lorsqu'on les additionne, il est aisé de constater que toutes ces taxes tiennent une place importante dans l'économie de l'abbaye.

3.5. Dons particuliers.

Durant tout l'ancien régime, les religieux profitent amplement de la superstition de leurs fidèles. C'est ainsi que pour l'église, et les abbayes plus particulièrement, une nouvelle source de revenu s'installe petit à petit. Les prêtres, moines ou abbesses parviennent sans peine à persuader les chrétiens de ce que le seul endroit permis pour enterrer leurs morts, se situe à l'entour de l'église. On comprend sans peine l'empressement des populations qui, pour éviter la damnation, se font enterrer dans cet espace cémétériel, et la surenchère des ecclésiastiques qui, afin d'accroître leur profit, fixent le prix des enterrements en fonction de la proximité de la sépulture du chœur.

Ces excavations, témoins de pratiques religieuses, et rencontrées autour et sous les églises abbatiales, centre culturel et social du Moyen-Age, complètent le revenu déjà imposant de la congrégation. Cette richesse permet aux monastères de vivre relativement librement et de ce fait lui donne des prérogatives politiques.



Collégiale ste Gertrude, fouilles, lieux de sépulture.

4. Aspect politique.

4.1. Influence de Sainte Gertrude.

Tout au long de son histoire, l'abbaye de Nivelles a attiré des grands personnages, amis, invités ou voyageurs de marque. C'est d'abord le prestige d'Itte et Gertrude qui fit du monastère un endroit que les autorités civiles et religieuses visitèrent fréquemment. Les miracles opérés à l'intercession de Sainte Gertrude achevèrent d'en consacrer la célébrité. C'est ainsi que nous y retrouvons les traces du passage de Lutgarde, la troisième épouse de Charlemagne (798), du roi de Lotharingie Zwentibold, des maires du palais, des comtes de Louvain puis des ducs de Brabant. C'est dans l'espace cémétériel de la collégiale que fut enterrée Ermentrude, petite-fille d'Hugues Capet. En 1046, lors de l'inauguration de la basilique ottonienne, Henri III porta lui-même la châsse de sainte Gertrude sur ses épaules. Mais pour récompenser leurs meilleurs collaborateurs civils et militaires, ou pour procurer des revenus à certains membres de leur famille, les puissants du jour trouvèrent dans les biens des fondations religieuses des ressources tentantes. Ils nommèrent alors eux-mêmes des abbés et abbesses laïcs, ce qui leur permettait de puiser dans la caisse du chapitre pour des besoins personnels. Nivelles, abbaye impériale et royale eut ainsi la gloire discutable d'entretenir une succession de princesses de haut lignage. Ces personnages influencèrent forcément l'esprit religieux du monastère et le contexte politique de l'époque eut une profonde trace sur la vie monacale. Depuis sa fondation, certaines périodes ont marqué plus spécialement l'évolution politique de l'abbaye.

4.2. Ingérence politique : confirmation de donations.

La première fois qu'apparaît clairement une répétition politique sur Nivelles, Zwentibold, confirme, sous l'abbatit de Gisèle, fille de Lothaire II, les possessions de la manse conventuelle en reprenant les termes du diplôme de Charles le Chauve. De plus, la congrégation se voit affecter une quantité appréciable de propriétés : 2 manses, 2 brasseries, un moulin,



*Statue-colonne de
sainte Gertrude
ou Vierge de
l'Annonciation*

des villas, des pêcheries, des vignobles... Cependant, c'est le roi de Lotharingie qui, par son diplôme confirmatif, effectue la répartition de ces possessions.

On constate ensuite que, du Xe au XIIe s., les puissances politiques s'utilisent principalement à accorder des privilèges au chapitre. C'est le cas pour Otton I sous l'abbatit d'Adalberine (966), pour le roi Henri III qui restaure l'autorité du monastère à la demande de l'abbesse Richette. A cette même époque, deux bulles pontificales sont accordées par le prédécesseur de Léon IX, et Henri IV confirme la division du patrimoine nivellois en trois parties. En 1136, l'empereur Lothaire III réaffirme à son tour cette répartition du territoire.

4.3. Les conflits.

Vers la fin du XIIe s. et principalement au XIIIe s. apparaissent de nombreux conflits. Certains opposent l'abbesse et son chapitre : celle-ci s'y entend mieux pour gérer les biens abbaciaux que les biens conventuels et souvent elle se substitue au chapitre dans les interventions sur la ville. D'autres sont extérieures à l'abbaye; les bourgeois de Nivelles se plaignent du mauvais gouvernement de la cité et font appel aux ducs de Brabant, en tant qu'avoués. Ceux-ci mettent de plus en plus en échec l'abbaye d'autant que l'institution est en proie à des querelles internes. Apparaissent alors les heurts entre le pouvoir traditionnel et les forces révolutionnaires. En novembre 1204, Philippe II de Suabe inféode Nivelles qui ne constitue qu'un pion dans la politique internationale. On assiste ensuite à une hostilité croissante entre le roi des romains, empereur d'Allemagne, Henri VII et le duc de Brabant. En 1230, le roi prend les biens de Nivelles sous sa protection spéciale et révoque toute aliénation établie au détriment du patrimoine abbatial. A ce moment, l'abbesse, Ode de Leez, obtient une double victoire : l'effondrement de l'autorité ducal fait disparaître l'esprit insurrectionnel et le caractère autonome de la congrégation se voit réaffirmé.

4.4. La priorité du pouvoir laïc.

Au XIV^e s., il apparaît clairement que seul le pouvoir temporel régit Nivelles. Le 13 mars 1372, l'évêque de Liège impose à l'abbaye un code disciplinaire qui ne tient pas suffisamment compte des particularités nivelloises et qui est donc rapidement remanié. Au XV^e s., nous assistons à une décision concernant la politique intérieure de l'abbaye : la prévôte et le chapitre définissent scrupuleusement les conditions d'admission et la manière de conférer les prébendes. Sous l'abbatiat d'Agnes de Fonquemberg, plusieurs accords importants sont rendus publics par Philippe le Bon, ensuite par Charles le Téméraire.

Au XVI^e s., les échevins de Nivelles exercent la justice, rendent des jugements au nom de l'abbaye. Ils tranchent les litiges entre particuliers habitant les terres soumises à la juridiction des religieuses. Mais la source de justice par excellence reste le roi, auquel ses sujets peuvent toujours avoir recours en suprême instance. Philippe II intervient ici pour exiger des échevins de Nivelles d'accorder à une plaignante un délai pour faire présenter son argumentation par son procureur ; les échevins, l'intéressée ayant fait défaut au moment voulu, avaient rendu par contumace un jugement favorable à la partie adverse. Les membres des communautés religieuses n'exercent pas personnellement des droits de justice qui leur appartiennent mais disposent pour ce faire de juges laïcs, chargés de défendre dans la solution des affaires les intérêts de la communauté et de rendre bonne justice à ceux dont elle est le seigneur en matière civile, pénale et criminelle.

4.5. Le déclin.

Durant la seconde moitié du XVI^e s., l'abbaye doit se débattre avec des difficultés financières ; c'est l'époque des guerres de religion. Au début du XVII^e, l'une des abbesses lègue en 1627 une somme de 40.000 florins et rétablit ainsi la situation précaire des finances. Sous l'abbatiat de Madeleine-Thérèse de Nouvelle, plusieurs droits en matière de juridiction



Charte de Philippe II roi d'Espagne.

sont accordés, ainsi l'abbesse reçoit l'autorisation de porter le titre de princesse du Saint Empire et de Nivelles.

Au XVIII^e s., le gouvernement autrichien, suite aux difficultés de réception d'une fille du comte d'Arberg, décide d'examiner de près le statut de la congrégation : il s'étonne du titre de princesse de l'abbesse, et en 1773, après enquête, il promulgue un règlement général pour le chapitre. Ce décret, complété par Marie-Thérèse et Joseph II, est abrogé par le comte Muray après la révolution brabançonne et le départ des autrichiens de nos régions. Le chapitre connaît de grosses difficultés et finalement, la révolution française supprime le chapitre séculier par la loi du 15 janvier 1798, et de ce fait, confisque les biens abbatiaux. La dernière abbesse, Marie-Félicité Van der Noot, meurt le 13 octobre 1799.

5. Conclusions.

Loin de se refermer sur un cadre local, ce travail doit s'ouvrir sur un ensemble plus élaboré, plus complexe. Aussi, afin de prouver que Nivelles ne représente pas une exception,

mais qu'elle est bien le porte-parole d'une habitude et d'une conception de la vie monastique dans notre pays, nous montrons par des exemples concrets que l'abbaye belge répond à un même besoin.

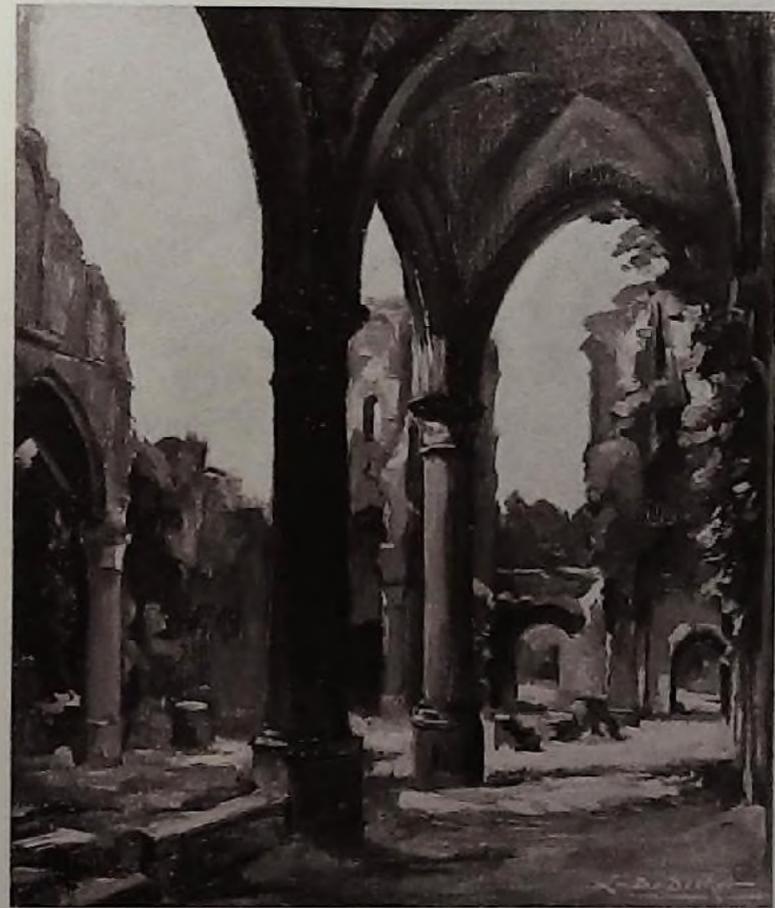
5.1. Aspect culturel.

Centre intellectuel, foyer, pour ne pas dire flambeau de la civilisation occidentale, le monastère rayonne par sa science, ses écritures et surtout par sa conception de l'art. Son enseignement, basé sur l'image et la représentation scénique à destination du peuple illettré, et transposé sur manuscrits pour les rares initiés que représentent les clercs, reste toujours peu perceptible à nos esprits du XXe s. Seul élément ouvert au monde profane, à la culture de tous, la silhouette architecturale des bâtiments prouve par sa splendeur ou son dénuement, son raffinement ou sa sobriété que l'abbaye représente, durant tout le Moyen-Age, le ciment de la civilisation chrétienne. Vestige d'une vie révolue, comme à Villers-la-Ville, les courbes gothiques de l'ancienne église abbatiale témoignent d'une vie culturelle intense sans pour autant négliger les particularités sociales, économiques et politiques.

5.2. Aspect social.

De tous temps, les abbayes belges se sont voulues lieu de rencontre; qu'il suffise de regarder autour de soi pour s'en convaincre. L'abbaye de Park à Heverlee, comme on le voit sur la photo, place à l'entrée de ses bâtiments claustraux, " l'hostellerie ". Ainsi, le monde extérieur pourra entrer en contact avec l'abbaye, les pèlerins afflueront vers ce centre religieux. Cette conception d'une abbaye attrait social persiste toujours en 1974 : quelle n'est pas l'affluence chaque dimanche à Maredsous ?

Outre ces relations avec le monde extérieur, l'abbaye connaît toujours sa vie propre, retirée et cachée du monde : derrière cette porte de " l'hostellerie ", se cache la vie monacale du prémontré de Park.



Villers-la-Ville : Ensemble des bâtiments.

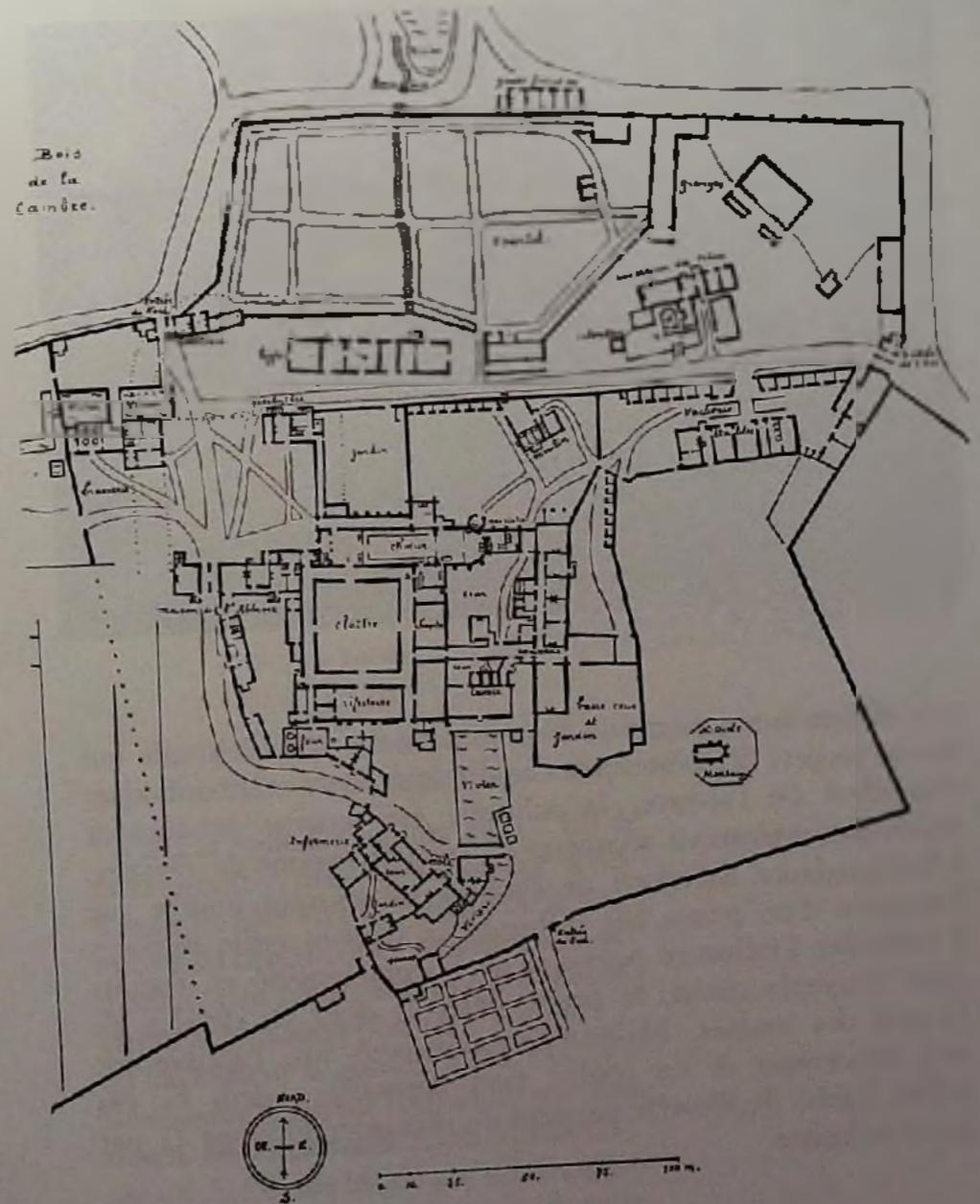
5.3. Aspect économique.

Tous ces problèmes sociaux n'éliminent pas l'aspect matériel : il faut vivre et bien vivre ! Le souci de chaque monastère dans l'ancien régime est avant tout économique : comment percevoir le plus de taxes, le plus de dons suscités ou librés et comment gérer la fortune ainsi acquise. L'aspect le plus spectaculaire de la vie monacale est donc la gestion des biens domaniaux. Chaque abbaye a des fermes qu'elle exploite elle-



L'Abbaye de Park.

même, et la porte des champs de l'abbaye de Park montre l'importance que revêt dans la vie d'un moine l'agriculture. Cette activité, la plus importante après la prière et les occupations spirituelles, réclame dans l'organisation architecturale des bâtiments, une place prépondérante. Le plan de l'abbaye de la Cambre à Bruxelles en est la preuve la plus tangible. Autour du noyau spirituel, viennent se greffer les bâtiments à fonction plus matérielle tels que moulins, étables, écuries, brasseries...



Plan de l'Abbaye de la Cambre.

5.1. Aspect politique.

Extrait d'un rapport à Philippe II.

“ Floreffe est la première abbaye de toutes les abbayes du-dict ordre de Premonstré ès pays de Vostre Majesté et avecq ce chargée de cinquante religieulx et plus subiecte à grand mesnaige et (...) at soulz sa charge sept ou wyct aultres abbayes tant d'hommes que de femmes scituez en France, Allemagne, Liege, Juliers et Brabant, lesquelles l'abbé de Floreffe est tenu de visiter personnellement d'an à aultre, ce que ne polroit faire ledict évesque, n'estant de l'ordre. Par ainsy peu à peu la vie régulière et reformation monachalle defauldroit, chose que serait à grand regret de Vostre Majesté. ”

Toute la vie monacale s'insère dans un cadre politique qui lui est propre. Et si les aspects culturels, sociaux et économiques dépendent de l'abbaye, la politique est souvent intimement mêlée aux aspirations séculières et aux successions de régimes. L'indépendance théorique de l'abbaye est souvent limitée par l'avouerie d'un prince laïc influent. Ce dernier veille toujours à surveiller l'influence politique de la communauté et, comme dans l'exemple choisi, le prince émet le désir de décider de l'avenir des moines. Malheureusement pour lui, l'abbaye est très importante et un conflit peut apparaître : dans ce cas précis, l'abbé de Floreffe parvient de dissuader Philippe II par jeu d'influence.



Collégiale ste Gertrude, extérieur, Pignon st. Pierre.

En guise de conclusion, nous emprunterons ces paroles qu'utilise Marc Bloch dans “ La société féodale ” :

“ Voici la foule des moines, tous “ fils de saint Benoît ”, mais soumis en fait, à des formes de plus en plus variées de la primitive loi bénédictine : monde divisé et vibrant, sans cesse ballotté entre la pure ascèse et les soucis plus terre à terre qu'imposaient la gestion d'une riche fortune, voire l'humble hantise du pain quotidien. Ne l'imaginons point, d'ailleurs, séparé du peuple laïque par d'infranchissables barrières. Les règles mêmes qu'inspirait le plus intransigeant esprit de solitude durent toujours s'incliner, au bout du compte, devant les nécessités de l'action. Les monastères ouvrent leurs écoles à des élèves qui jamais ne revêtiront la coule ”.

BIBLIOGRAPHIE

M. BLOCH

La société féodale, Paris, 1968.

J.J. HOEBANX

dans *Manasticon belge*, tome IV, province de Brabant, vol. I, Liège, 1964, p. 269 et sv.

J.J. HOEBANX

L'abbaye de Nivelles, des origines au 14^e siècle, Bruxelles, 1952.

J.J. HOEBANX

Les vicissitudes du chapitre noble de Nivelles à la fin de l'Ancien Régime, dans *Annales de la Société Archéologique de Nivelles*, XIII, 209-282, Nivelles, 1942-43.

J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes de Belgique, ville de Nivelles*, Tome I, Bruxelles, 1862, p. 90 et sv.

A. MOTTART

La collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles, 1954.

Les grandes Familles de HESBAYE

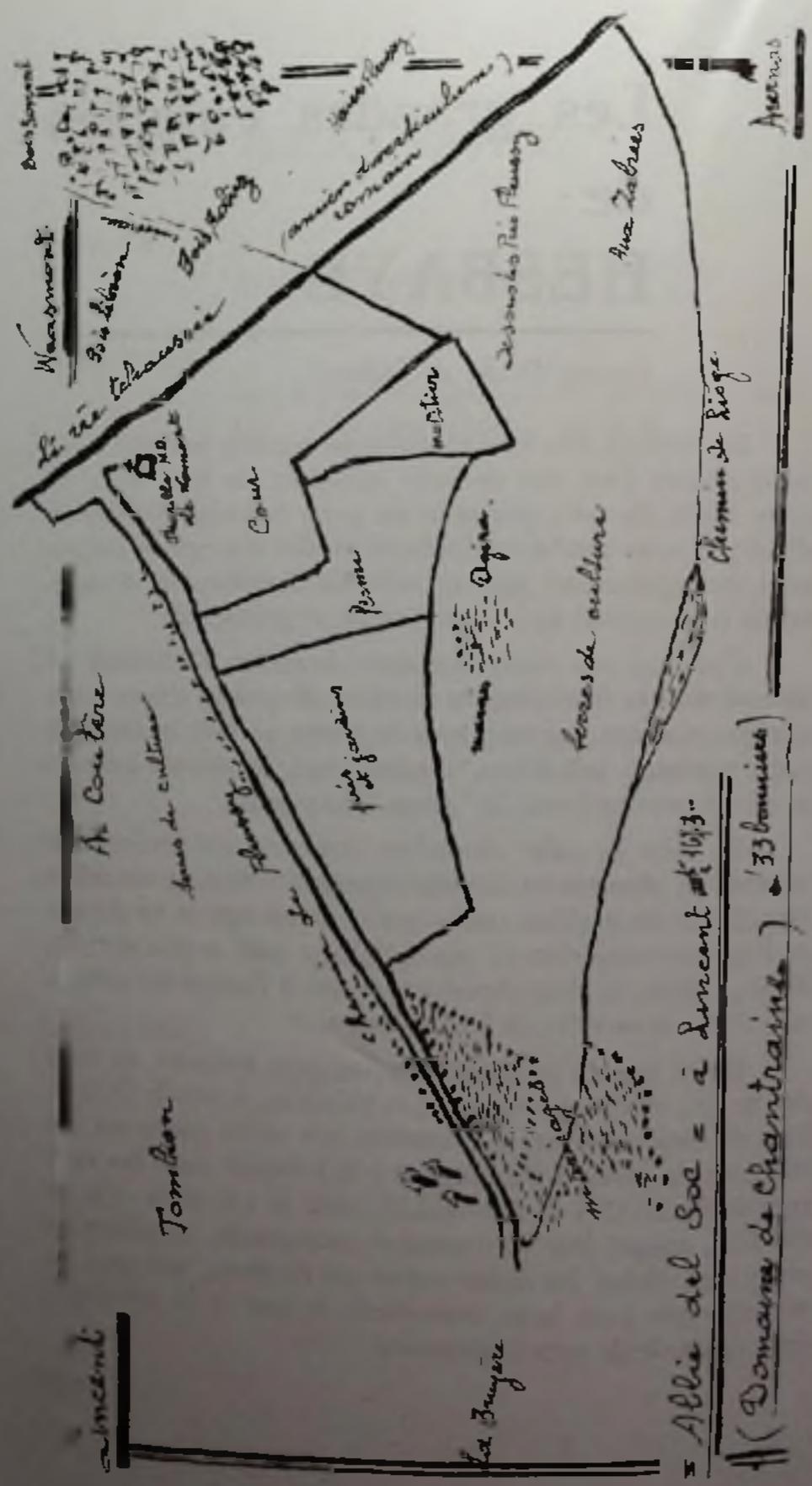
(ancien Duché de Brabant)

La Hesbaye que nous connaissions naguère, morcelée et divisée n'avait plus rien de cette splendeur, de cette force, de cette unité, de cette puissance de jadis; heureusement aujourd'hui par suite des remembrements et des concessions réciproques des agriculteurs nous en revenons à reconstituer d'importantes exploitations agricoles et partant les grands fiefs.

C'est que nos vastes campagnes formaient d'immenses domaines, sous la dépendance et l'autorité de quelque abbaye ou de quelque puissant seigneur, mais la gestion en était confiée, soit à un régisseur, soit à un " censier " qui, moyennant redevance au seigneur exploitait la " cense " à son profit.

Et, dans ce cadre champêtre, imposant, un sentiment de vénération, d'amour et de piété imprégnait l'âme de ces nobles travailleurs de la glèbe; tandis que les monastères et les abbayes de l'époque comptaient ce que la Hesbaye avait de plus glorieux, de plus noble, la fleur chevaleresque qui, à l'ombre des cloîtres, achevaient le sacrifice de leur existence.

Parmi tant de glorieuses familles dont le renom, au cours des temps, révéla la noblesse et la puissance, la famille GOSIN, bien de chez nous, est, sans conteste, une vieille souche qui mérite bien de passer à l'honneur et à la postérité. Issus des ancêtres de BRABANT-de MARILLES, cités au 14^e siècle déjà, les GOSIN, malgré leur appartenance campagnarde, remplirent au cours des siècles, les tâches nobles qui élevèrent, tant pour les ancêtres que pour leurs descendants, le nom et la renommée, dans notre vieille terre hesbignonne.



Lincient. Domaine de Chantraine.

Cette vieille souche dont le berceau se trouvait à Huppaye, près de Jodoigne, vivait dans l'entourage immédiat de la Maison ou Commanderie de Chantraine, mieux connue sous l'appellation de Monastère de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, dont elle exploitait la cense de Huppaye ou de Chantraine, avec quelque douze bonniers de terre arable et vingt-cinq bonniers de prairies moyennant affermage au profit de l'Ordre, mi-religieux, mi-militaire, dont toutes les ressources servaient jadis à l'entretien des troupes de Croisés.

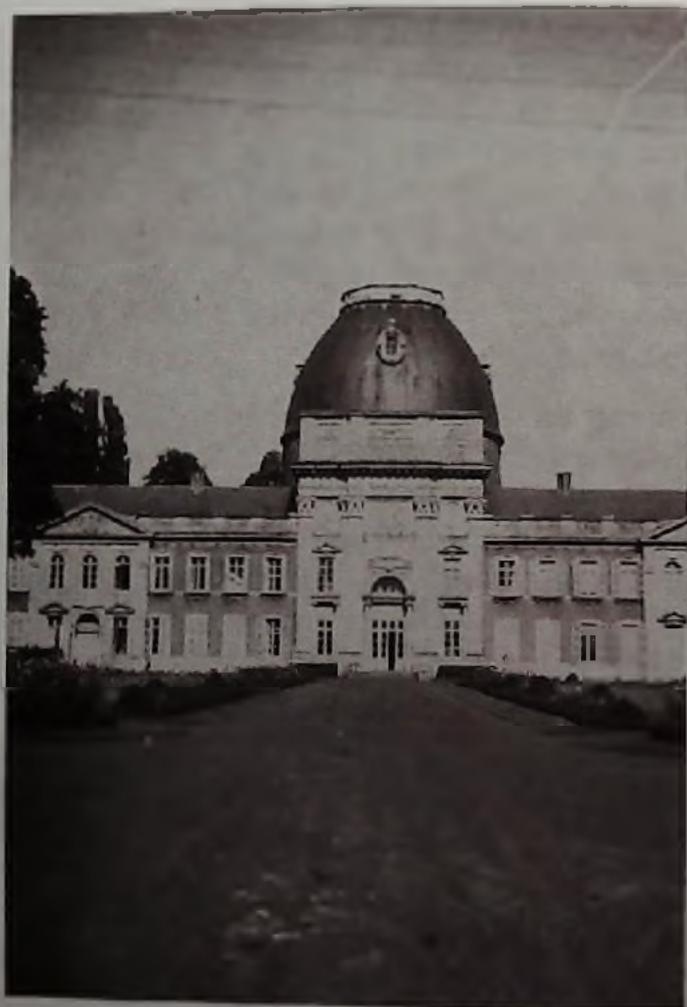
Et on voit les descendants de cette grande famille de GOSIN, exploitants agricoles au service de maints ordres religieux de la région se disperser partout où leur tâche d'agriculteurs pouvaient les appeler et d'autre part, former une pléiade de religieux peuplant nos abbayes. Et si on parcourt notre bonne terre de wallonie, plus d'une fois on s'arrête, attirés par ce nom fameux de GOSIN qui constitue actuellement la souche des grandes familles de Hesbaye.

Natif de Huppaye, en Brabant, en la ferme de la Commanderie de Chantraine Théodore, où Thierry dit Tiry GOSIN s'est allié, à Lincient, le 13 avril 1655, à Dame Noelle GILLIS qui eurent cinq enfants : Jean GOSIN, Antoine GOSIN, Thérèse GOSIN, Marie-Anne GOSIN et Marie-Jeanne GOSIN.

I. L'ainé Jean GOSIN épouse Catherine Vichenet dont leurs quatre enfants se partagèrent leurs biens, par devant le notaire GENIN de Jodoigne, le 5 avril 1734, à savoir :

1. — Bernard GOSIN allié à Dame Catherine MARNEFFE, (qui était " censier " en la ferme de l'abbaye à Cumplich, étant la " ferme Vroenhoven "), qui eurent plusieurs enfants, notamment Jacques GOSIN, avocat au Conseil souverain du Brabant et... Charles-Antoine-Louis GOSIN qui s'allie à Dame Marie-Thérèse-Josèphe BAUWENS qui feront l'objet du chapitre suivant (Chapelle GOSIN à Nodebais).

2. — Jean-Michel GOSIN (appelé Michel de Gosin), né à Huppaye le 18 mai 1712 qui entre à l'abbaye des Prémontrés



Château d'Heylisse, ancienne abbaye des Prémontrés, aujourd'hui domaine provincial du Brabant.

norbertins à Heylisse, où il devint Abbé le 29 décembre 1761 et fut sacré le 25-1-1762, par le Cardinal de Malines. Le 15-7-1762, il fut élu Député aux Etats de Brabant. L'abbé GOSIN résolut de démolir les anciens bâtiments de l'abbaye pour édifier de nouvelles constructions, telles qu'elles existent encore aujourd'hui. Commencée en 1768, il ne put les achever car il mourut le 22-12-1773. Novice à l'abbaye d'Heylisse en 1736, Michel GOSIN hérita des biens de sa sœur Marie-Barbe et situés à Bomal, Chapelle-St-Laurent, Mont-St-André et Thoremboisoul.

Un document relatif à l'élection de l'abbé Michel de GOSIN extrait des archives Ecclésiastiques du Brabant aux A.G.R. (dossier n° 8338) est d'un intérêt particulier et mérite d'être rapporté ici :

" Le 15 février 1762, Michel ... GOSIN (de GOSIN), abbé de l'abbaye d'Heylisse, est nommé Abbé Supérieur de ladite Abbaye. "

.....
 Révérendissime Amplissimo que Domino de

.....
 MICHAELI GOSIN- ec / / : ec :
 installationem féliciter renovati.
 Ecce tandem felix io renovatio festi

(Extrait de nomination en texte latin, avec traduction en français, qui suit :

" Vite ranimons-nous; livrons-nous aux plaisirs
 Michel, plein de santé couronne nos désirs,
 accordons nos haut-bois, au son de la trompette,
 et par des airs nouveaux, célébrons cette fête :
 Messieurs les Officiers, d'un prélat bien-aimé
 renouvellez dans l'éclat GOSIN, installé;
 Joignez-vous au couvent, pour célébrer sa Gloire
 et gravez ses bienfaits, aux fastes de l'Histoire;
 Osez plus faire encore, pour ses jours précieux,
 D'une commune voix, formons de nouveaux vœux,
 et les Dieux protecteurs, à nos souhaits propices,
 allongerons ses jours, pour faire nos délices.
 Prélat, Vivez Régné long-tems,
 Sur un couvent toujours fidèle;
 Tels sont les vœux, les sentiments
 Dictés par l'Amour et le Zèle.

..... Les témoins signent :

Comte de Liminghen, Comte Ernest Coloma. B. Delescaill-
 les. Pastour Dotrange, G. Delvigne, Nys, curé de Basse-Heylis-
 sem.



La ferme de l'Abbaye d'Heylissem.

Extrait du Registre Necrologue du Chapitre de ladite Ab-
baye-couvert d'une peau brune, avec des agrafes en cuivre... et
doré sur tranches.

(Necrologium Monasterii Heylissemensis - December
1773.)

Idi 22 commemoratio fratris francoris

Da Reverendissimi dea domini

Michaelis GOSIN - 12 an abbé - âgé de 62 ans - Prof. 38
Sacerdoti 37.

Rd ac amplissimus Dominus D. Michael GOSIN
praefatae Domuq abbas XXXIII, né à Huppaye (Brabant)
le 18 mai 1712.

(S.) Anciaux, notaire de Tirlemont.

Son successeur Pierre DAVE a été nommé le 11 avril 1774.

Témoins : Seigneur Abbé de Floreffe, Henri de Lescaïl-
les, écuyer, avocat au Conseil Souverain de Brabant, Bernard GO-
SIN, censier à Cumpstige, André Dussart, censier à Chapeauveau,
Charles-Joseph de Brabant de Tirlemont.

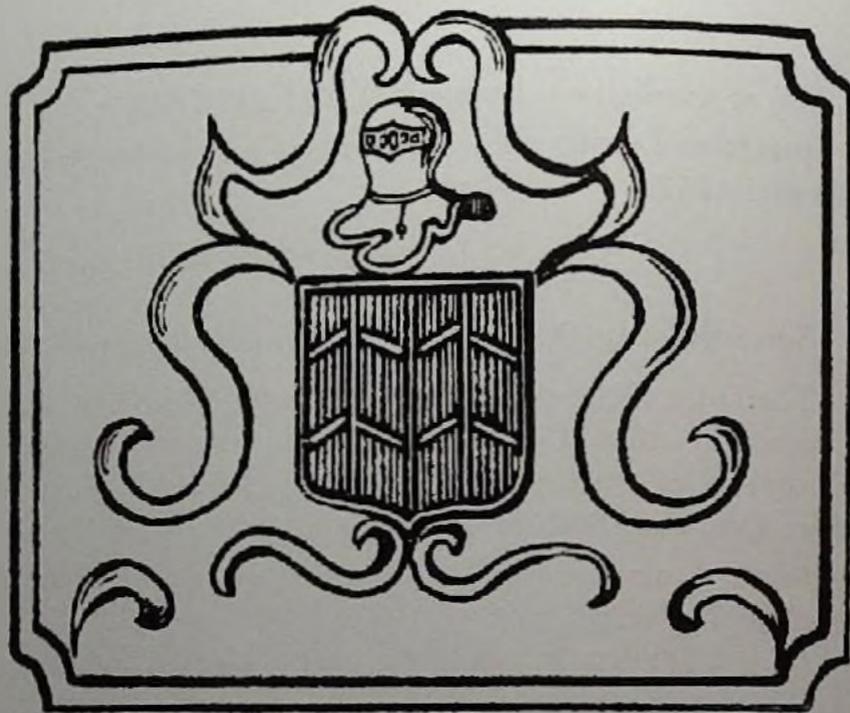
(Acte du notaire résidant à Hannut, admis par le Souverain
Conseil de Brabant).

(S.) J.J.G. de GENEFFE, notaire (oncle de Michel de
Gosin).

3. Marie-Barbe GOSIN fut religieuse au couvent des Sœurs
pénitencières à Huy. Elle fit son testament, au parloir du cou-
vent, le 31 août 1733, par devant le notaire Hubert Bodart, rési-
dant à Huy (Chartrier, n° 8437).

4. Marie-Josèphe GOSIN épouse N. Delvigne. (Protocole
Genin, liasse 7258).

II. Thérèse GOSIN, unie à son cousin Ambroise GILLIS
qui eurent deux enfants, dont un fils Jean-Jacques GILLIS,
théologien décédé à Bruxelles, le 19 octobre 1721. Le second
fils, Henri-François GILLIS, avocat est décédé à Bruxelles, le
15 octobre 1741. A Lincet, résidence de la famille GILLIS-
GOSIN on peut encore admirer leur pierre tumulaire dans la-
quelle est gravée l'épithaphe qui suit : " Ici gisent honorables per-
sonnes, le sieur Ambroise GILLIS mort le 12 avril 1735 et
Anne-Thérèse GOSIN, son épouse, décédée le 16 février 1743 et
Jean Jacques GILLIS, leur fils, théologien, mort le 19 Octobre.
l'an 1721, et Henri-François GILLIS, avocat, leur autre fils,
mort le 15 octobre 1741, est en sépulture à Bruxelles, en l'église
St-Nicolas. R.I.P. "



ICY GISENT HONORABLES PERSONNES
LE SIEUR AMBROISE GILIS MORT LE
12 AVRIL L'AN 1735 ET ANNE
THERESE GOSIN SON EPOUSE
DECEDEE LE 16 FEVRIER 1743
ET JEAN-JACQUES GILIS LEUR FILS
THEOLOGIEN MORT LE 19
OCTOBRE L'AN 1721
ET HENRI-FRANÇOIS GILIS
ADVOCAT LEUR AUTRE FILS
MORT LE 15 OCTOBRE 1741 EST
EN SEPULTURE A BRUSSELLE EN
L'EGLISE S^t NICOLAS
REQUIESCANT IN PACE



Pierre tombale Gilis - Gosin. — E. Boulet.

III et IV. Marie-Anne GOSIN et Marie-Jeanne GOSIN, toutes deux beguines au grand Béguinage de Tirlemont, où elles sont décédées.

V. Antoine GOSIN allié à Dame Marie-Anne PAQUET ont plusieurs enfants dont :

A. Jean-Baptiste GOSIN qui a épousé Dame Thérèse Higuët d'Huppaye et,

B. Marie-Noël GOSIN allié le 16 août 1732 à Herman-Joseph DEGENEFEE, notaire, à la résidence de Hannut qui ont deux enfants, à savoir : Nicolas-Joseph DEGENEFEE, prêtre et Jean-Joseph-Ghislain DEGENEFEE, notaire royal à Hannut qui par son alliance avec Dame Marie-Thérèse Defays ont assuré leur descendance jusqu'à nos jours, et dans la famille DEGENEFEE qui a produit toute une lignée de bourgmestres ou notaires à Hannut dont actuellement Jean-Benjamin-Joseph-Lucien DEGENEFEE, né à Gand le 17 janvier 1894, Avocat au barreau de Huy qui a épousé le 25 juin 1931, Dame Marguerite-Marie-Joséphine IECLERCO de Liège, habitant Hannut; et dans la famille HALLET dont Pierre-Henri-Adrien HALLET, Commissaire d'arrondissement de Waremme et Bourgmestre de Hannut, né à la ferme de l'abbaye à Lens-St-Remy, le 28 juin 1810, Membre de la Chambre des représentants qui, par son union avec Dame Euphrasie-Josèphe DEGENEFEE, le 24 avril 1834 (fille de Pierre-François-Joseph DEGENEFEE notaire à Hannut et de Dame Marie-Thérèse Gaillard) eurent six enfants dont Henri Hallet, notaire à Philippeville; Gustave Hallet, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, Emile-Ghislain Hallet, Commissaire d'arrondissement à Waremme qui a épousé Dame Pauline MOTTIN de Hannut.

A. Jean-Baptiste GOSIN uni à Huppaye, le 26 mai 1743 à Dame Thérèse HIGUET de la ferme de la Commanderie de Chantraine dont l'exploitation agricole comprenait 112 bonniers, 2 journeaux, 56 verges de terre labourable et 25 bonniers, 10 verges $\frac{3}{4}$ de prairies et vergers.

De cette alliance treize enfants naquirent dont six sont morts en bas-âge. Les sept survivants sont :

1° Jacques-Joseph dit Alexandre GOSIN (8e enfant) est né à Lincient le 3 mars 1756. Il fit ses études au collège de Saint-Trond et entra à la célèbre abbaye cistercienne de Villers-la-Ville. Il y fit sa profession de foi le 4 mai 1783 et fut ordonné prêtre le 5 juin 1784. Il resta à l'abbaye jusqu'à la Révolution de 1789. Refusant de prêter le serment de fidélité à la République il est repris sur la liste des prêtres insermentés par la loi du 19 fructidor, an V (5 septembre 1797) et contraint de se cacher; c'est alors qu'il se retire à la ferme GOSIN (de la commanderie de Chantraine), chez ses parents, et, lorsqu'après la Tourmente révolutionnaire il put, à nouveau, se consacrer librement au Ministère du culte, il fut nommé à Lincient, vicaire, assistant le curé dans l'exercice du sacerdoce tant la paroisse était surpeuplée et la charge trop lourde. On le connaissait au village, car sa popularité était grande et on l'appelait familièrement " le vieux chanoine GOSIN ". Il occupa les fonctions de vicaire jusqu'à sa mort survenue à Lincient, le 18 juin 1839, âgé de 83 ans et 3 mois.

2° Jean-Joseph GOSIN né à Lincient et y décédé, célibataire, le 30-1-1812;

3° Toussaint-Joseph GOSIN, décédé à Lincient, célibataire;

4° Thérèse-Joseph GOSIN, née à Lincient et s'allia à Charles-Henri de Hemptinne de Lincient. Tous deux décédés, à Lincient, sans postérité;

5° Marie-Anne GOSIN, née à Lincient et y décédée, célibataire;

6° Marie-Thérèse GOSIN, née à Lincient et y décédée célibataire; elle avait retenu la ferme GOSIN de Lincient lorsque celle-ci fut vendue comme bien national, étant propriété de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, de l'abbaye de Chantraine (Huppaye, en Brabant), en 1806;

7° Marie-Louise-Joseph GOSIN, née à Lincient le 5 avril 1764 qui s'unit à Lincient, le 11 janvier 1785 à Nicolas-Charles

LACROIX de Merdorp et domicilié à Petit-Hallet qui héritèrent de la ferme GOSIN de Lincient au décès de leur sœur Marie-Thérèse GOSIN. (L'exploitation de l'ancienne ferme GOSIN, désormais la ferme LACROIX, comprenait en propriété 103 Ha. 83 ares 19 ca.; 19 Ha. appartenant à divers et en location les 44 bonniers qui étant propriété de l'abbaye de Chantraine furent, en 1806, rachetés par la famille Tilman de Thisnes puis remis en location à divers.

De l'alliance LACROIX-GOSIN est issu Nicolas-Joseph LACROIX, né à Petit-Hallet le 27 février 1786, allié, le 10 mai 1810 à Dame Anne-Caroline MARCHANT, née à la ferme MARCHANT de Marilles, fille de Jean-Joseph MARCHANT et de Anne-Françoise MOREAU. Nicolas-Joseph LACROIX est décédé à Petit-Hallet, le 6 janvier 1829 et Anne-Caroline MARCHANT son épouse est décédée à Lincient le 6 juillet 1972. Six enfants sont issus de ce mariage :

a) Thérèse-Joséphine-Adélaïde LACROIX, décédée célibataire ;

b) Marie-Anne-Félicité LACROIX allié à Jos. Roskam, sans postérité;

c) Caroline LACROIX allié à Jos.-Ignace VERLAINE;

d) Henri-Hubert LACROIX allié à Dame Elise DONNEUX;

e) Virginie LACROIX, née à Petit-Hallet le 10 mars 1828, mariée à Lincient, le 12 décembre 1855 au Docteur Ignace GOFFIN de Velm. De cette union ils retinrent 1° Ernest-Nicolas-Hubert GOFFIN chanoine à la cathédrale de Liège; 2° Clotilde-Adélaïde-Virginie GOFFIN qui devint Supérieure Générale des Sœurs de Notre-dame à Namur.

f) Jean-Joseph LACROIX né à Petit-Hallet le 19 décembre 1816 et décédé à Lincient le 23 février 1880 en son domaine étant l'ancienne ferme GOSIN. Il s'est uni à Houtain-l'Évêque le 2 décembre 1848 à Dame Félicité VERLAINE, née le 16 janvier 1826, fille de Godefroid-Joseph Verlainne et de Marie-Agnès FALLA, exploitants agricoles tous deux de Houtain l'Évêque.

Félicité Verlaine est décédée à Lincen, le 17 février 1906. De cette union LACROIX-VERLAINE sont nés : 1^{er} Ghislain-Maximilien-Joseph LACROIX allié à Dame Félicie DONY, dernière descendante et héritière des biens de la famille JULLET-de CHENTINNES (maire et 1^{er} bourgmestre de Lincen).

Ghislain LACROIX, docteur en droit est né à Lincen le 4 juin 1852 et y décédé le 29 août 1928. De cette union est issue Dame Sophie-Emilie-Louise LACROIX, née à Lincen, le 16 janvier 1894 allié en 1926 à J.J. Louis Van der Eyken de Racour (dernier survivant, par sa mère Marie-Sophie van Meldert de l'ancêtre Jean van Meldert et de Bossaerts Dymphne de Neerheylissem dont Chrétien van Meldert qui, en 1693, a épousé Marie-Agnès Ballis.)

2^o Marie-Sylvie LACROIX allié à Léandre DIMBOUR, pharmacien à Lincen dont les descendants détiennent toujours en propriété l'ancienne ferme GOSIN, propriété LACROIX à LINCEN.

..

Pour justifier l'implantation, à Lincen de la famille GOSIN et expliquer les origines de cette ferme GOSIN, berceau de la famille GOSIN il convient de puiser ce qui suit dans l'Histoire de la commune de Lincen par l'auteur de la présente chronique.

" A Lincen, la Commanderie de Chantraîne détenait en propriété 44 bonniers, 2 journeaux et 72 verges de terre dont l'exploitation était confiée à quelques vieux moines-laboureurs. A cette fin, au début du 15^e siècle fut édiflée en lieu-dit, sous Lincen " En Floussu " le vieux moulin ou ferme-monastère dénommée jadis l'Abbie del Soc. Voisinant la " vieille Chaussée " (dernier vestige d'un ancien diverticulum romain), la région était infestée de brigands et de malfaiteurs qui trop souvent mettaient notre vieux moulin à sac tandis que nos religieux exploitant ce domaine duraient souvent se réfugier chez leurs frères voisins, au domaine de Jeancour, également propriété de Chantraîne. Par



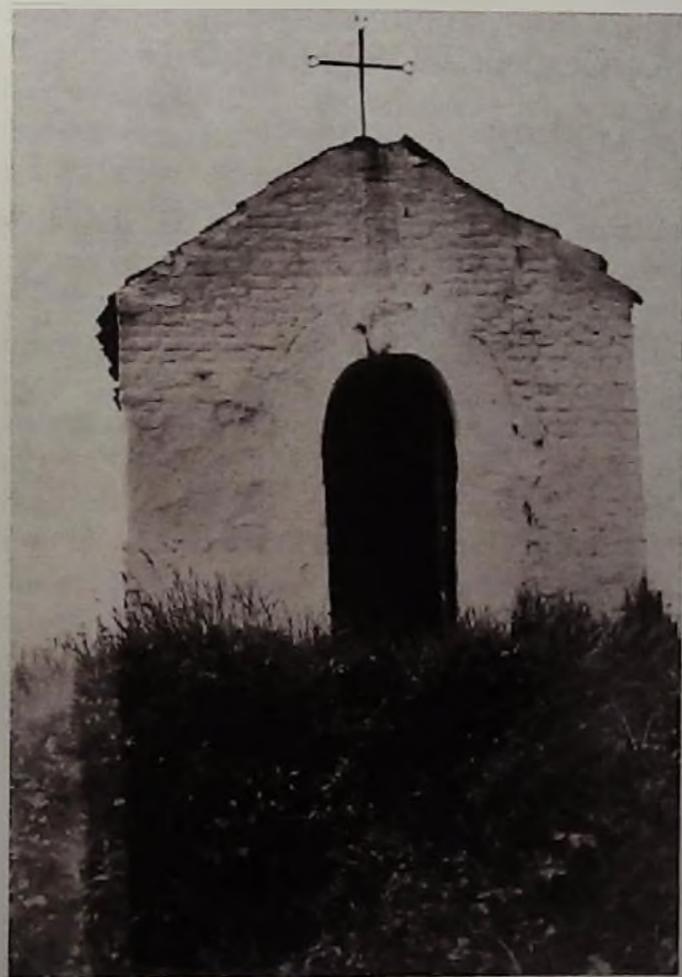
*La ferme Gosin à Lincen,
à l'origine de la
Commanderie de Chantraîne :
dépendances de la ferme.*

surcroît, les Iconoclastes, détruisant tout sur leur passage, achevèrent de ruiner notre vieille abbaye del Soc, à Lincen, contraignant nos braves moines à regagner enfin la maison-mère de Huppaye. Et c'est alors qu'au début du 17^e siècle, en vue de pouvoir continuer l'exploitation des terres de Lincen, la Maître de Chantraîne, décide de construire, à Lincen, une ferme dont la gérance serait confiée à la famille GOSIN de Huppaye qui exploite notre domaine à son profit, moyennant redevance de la



*La ferme Gosin à Lincient :
corps de logis.*

"dîme" au seigneur de Chantraîne. Et ainsi se développe, à Lincient, la famille GOSIN qui, par l'alliance de Thiry GOSIN avec Dame Noelle GILLIS s'installe, à demeure, au village. Et cette ferme de la Commanderie de Chantraîne se maintint jusqu'à la Révolution française tandis qu'elle est vendue, en 1806, comme bien national et retenue par la famille GOSIN qui la maintint, dans ses descendants jusqu'à ce jour, étant toujours la ferme LACROIX, sise au cœur du territoire actuel de la commune de



*Chapelle de N.D. de Wasmont.
Dernière vestige de l'Abbie del Soc.*

Lincient. Dès que fut bâtie la vieille ferme GOSIN, le vieuxmô-
tier disparut tandis que furent détruits les derniers vestiges de
ce que fut l'ancienne " abbie del Soc ", à Lincient. En 1673, il
ne subsistait plus que la chapelle " dite A Fleussu ", dans laquel-
le trônait toujours Notre-Dame de Wasmont et qui résista à tous
les assants jusqu'au jour, où, en 1969, le buldozer vint tout
anéantir pour faire place à l'autoroute E5. Une belle page de
notre histoire locale qui, hélas, a disparu.

La Chapelle GOSIN (*de GOSIN*) à Nodebais

A l'effet de bien situer la chapelle de GOSIN, à Nodebais, en plein cœur des Ardennes brahançonnaises, il convient de reprendre dans les notes généalogiques ci-dessus la descendance de Bernard GOSIN allié à Dame Catherine MARNEFFE qui, à la ferme de l'abbaye dénommée à Cumplich, la ferme Vroenhoven, eurent un fils Charles-Antoine-Louis GOSIN qui épouse Marie-Thérèse-Josèphe BAUWENS née à Nodebais le 17 février 1758 laquelle était 4e enfant des époux Jean-Corneille Bauwens de Nodebais fermier de la ferme d'Agbiermont et de Anne-marie van MELDERT de Gossoncourt.



Nodelais. — Chapelle GOSIN, extérieur

Notons ici que la famille BAUWENS, de père en fils étaient d'abord " censiers " de la ferme de Guertechin, sous Bossut qui appartenait au Collège de Craenendonck à Louvain pour passer ensuite comme fermiers d'Agbiermont à Nodebais, appartenant à l'Abbaye d'Hastière-Waulsort.

De cette union GOSIN-BAUWENS est né en 1782 Jean-Charles GOSIN qui épouse Anne-Caroline-Alexandrine MICHAUX, née à Avennes le 4 novembre 1803, fille de François-Joseph MICHAUX de Dongelberg et de Marie-Josèphe-Dicudonnée BAUWENS, unis à Nodebais le 23 février 1800, qui étaient installés à Avennes où ils décèdent tous les deux, l'un en 1824 et son épouse en 1831.

L'alliance Jean-Charles GOSIN, Anne-Caroline MICHAUX leur donne une fille Marie-Thérèse-Caroline-Ernestine GOSIN née à Nodebais le 2 octobre 1831, en la ferme d'Agbiermont laquelle étant jadis propriété de l'Abbaye de Waulsort-Hastière était affermée à la famille BAUWENS dont Jean-Corneille BAUWENS se rendit acquéreur le 2 thermidor; An VI alors que ce domaine considéré comme bien national fut vendu par les sans-culottes.

Ainsi qu'il résulte des textes inscrits en céramique, apposés à l'intérieur de la chapelle GOSIN à Nodebais, par un descendant-héritier Mtre Max van der Linden artiste céramiste de grande réputation :

" Durant l'année 1831, à Nodebais, en la ferme d'Agbiermont, Jean-Charles GOSIN et son épouse attendent la naissance de leur premier-né. Ils font à Notre-Dame le vœu de lui construire cette chapelle en reconnaissance de l'heureux événement. Le 2 octobre une petite fille vient au monde, Marie-Thérèse. Mais hélas, peu après avoir célébré sa naissance, les cloches sonnent le glas pour la jeune mère, rappelée à Dieu.

La construction de cette chapelle est décidée, mais bientôt, le père, à son tour quitte ce monde, laissant orpheline son unique enfant.



Nodebais. — Chapelle Gosin, intérieur.

En 1836 la petite Marie-Thérèse GOSIN, âgée de 5 ans, apporte dans sa brouette d'enfant, la première pierre de cette chapelle promise par ses parents, pour sa naissance, à la Mère du Ciel. Elle meurt en 1907, laissant en héritage, cette chapelle qui porte son nom. ”

C'est en se rendant d'Agbiermont à la Chise, pendant la révolution de 1830-1831 que Jean-Charles GOSIN et son épouse Anne-Caroline MICHAUX firent le vœu d'ériger la chapelle, à l'endroit même où ils s'étaient arrêtés, chemin faisant. (note de Mr le Rd Curé de Nodebais, que je remercie ici tout spécialement).

Marie-Thérèse GOSIN avait comme prénoms Marie-Thérèse-Caroline-Ernestine et s'appelait Ernestine, seul prénom figurant sur sa pierre tombale à Nodebais.

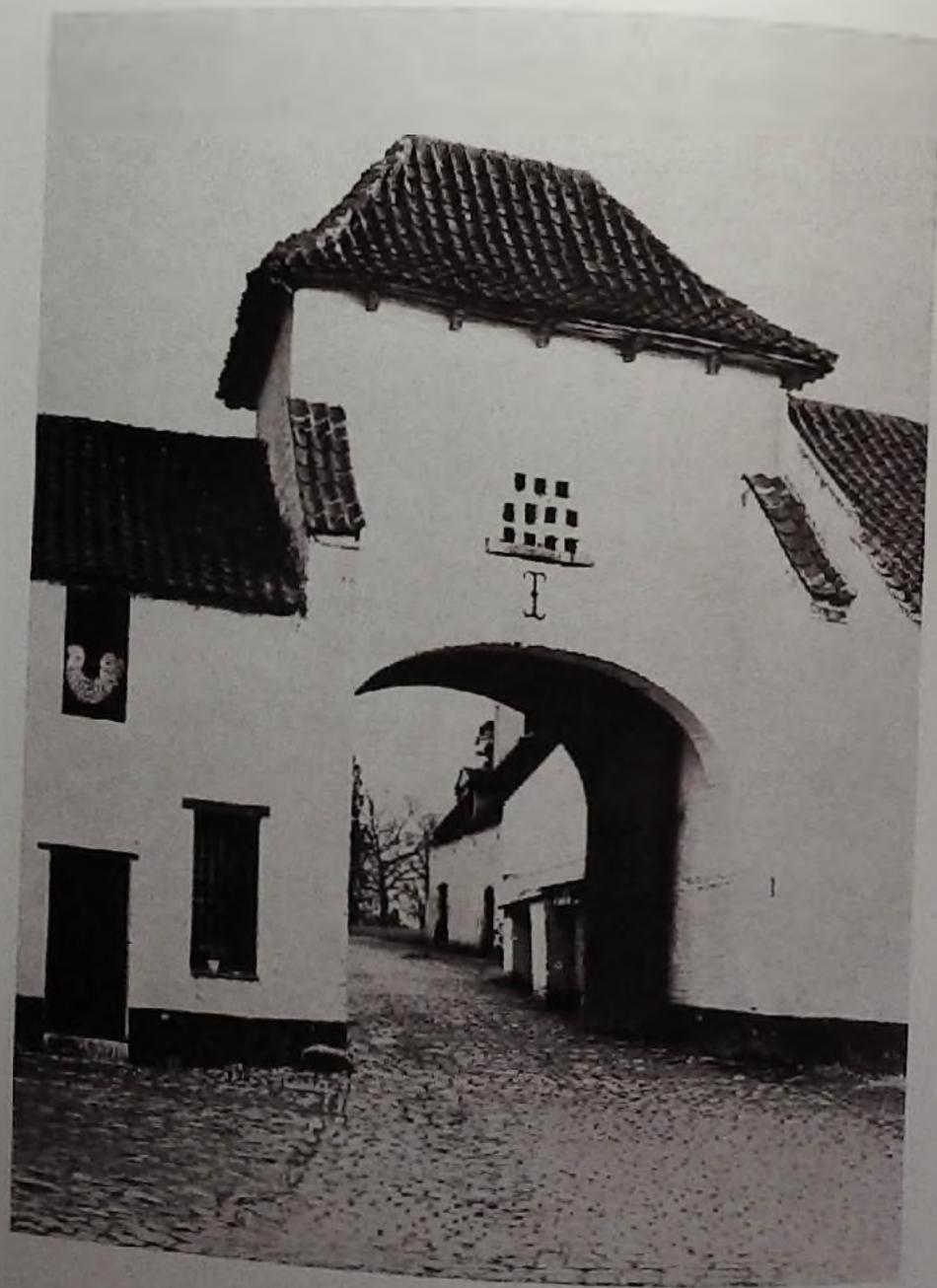
Marie-Thérèse GOSIN avait épousé Maximilien-Remi-Marie MICHAUX d'Avennes; qui fut professeur à l'Université de Louvain et créé BARON, par Léopold II.

Il décède à Louvain, en 1890 tandis que son épouse meurt, en 1907.

Et c'est ainsi que le domaine d'Agbiermont passe dans la famille MICHAUX et est toujours entre les mains des descendants dont Ernest van der Linden et Max van der Linden. (en 1974).

Et la chapelle GOSIN, de petite dimension, est décorée de charmante céramiques, (dues au talent de Max van der Linden), qui racontent la vie de la Vierge et la vie du village. La statue de la Vierge, en terre cuite polychromée, date de la construction de la chapelle.

..... Et comme la plaine d'aviation de Beauvechain, est proche, N.D. de BON SECOURS est invoquée en faveur des aviateurs.



*Nodebais. — Entrée du manoir d'Agbiermont.
Propriétaire de la Chapelle.*



Nodebais — Maison d'Agbiermont.

Ce qui a donné lieu, de la part de Mr Max van der Linden à l'inscription, en céramique d'un nouveau texte, apposé à l'extérieur de la chapelle GOSIN de Nodebais :

“ Par le mystère de votre glorieuse assumption soyez, ô Marie, d'un bon secours à tous ceux qui, de cette plaine, prendront, sous votre regard leur envol, vers le ciel.

Les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du Premier WING de Chasse. BEAUVECHAIN, 1957. ”



Notons pour finir que Dame Augustine GOSIN de Huppaye avait épousé Guillaume-Joseph TOONE, bailli de Corswarem et Aelst (Mielen) et dirigeait la cense des Templiers à Corswarem.

Celle-ci étant propriété des Chevaliers de l'Ordre de Malte, des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem (Commanderie de Chantaine), avait été affermée, en dernier lieu, aux occupants-censiers, en janvier 1769. Puis, à la Révolution, fut en 1806, vendue comme bien national et retenue par la famille TOONE-GOSIN.

P.S. — Dans un prochain article nous mettrons en valeur les faits historiques intéressant la noble famille de BRABANT, dont il fut question, au début de la présente chronique.

L. VANDER EYKEN-LACROIX.

N.B. — Extraits des archives, manuscrits, généalogies et ouvrages historiques émanant de la bibliothèque de l'auteur.

L'église

Notre Dame de la Visitation

à

VILLERS-LA-VILLE

Notice historique et archéologique

par R. PILLOY-DUBOIS.

A. L'ANCIENNE EGLISE

Surgissant d'un monticule rocheux, elle fut élevée sur les fondations mêmes d'une très ancienne chapelle, érigée fin du XIV^e ou début du XV^e siècle, par les seigneurs de Marbais (1).

A ses débuts, elle devait, en principe, se composer d'une simple nef, d'une tour massive et d'une abside semi-circulaire, orientée vers l'est. La partie architecturale la plus importante

(1) De temps immémorial, les seigneurs de Marbais conféraient la cure de Marbais et de ses trois annexes : Villers-la-Ville, Brye et Wagnelée, ainsi que les douze bénéfices existants. Les quatre prêtres, mentionnés sous le nom de *recteurs*, habitaient ensemble en un lieu de Marbais, encore appelé *Priesmont*, c'est-à-dire demeure des prêtres. Dans la perception de l'aide de 1474, au comté de Namur, on cite dans la quote-part du clergé du concile de Fleurus : « la capelle de Viller vil : VII muis 11 sous 8 deniers ». A cette époque, l'ensemble des revenus des quatre recteurs, était très important. Sur l'impôt de 1084 livres, voté par les États de Namur, en janvier 1505, et levé sur les gens d'Eglise, ils seront taxés 194 livres 16 sous, réduit à 97 livres 8 sous. Il semble bien que les quatre recteurs se soient séparés vers le début du XVI^e siècle, car le premier curé de Villers que l'on sache y avoir résidé est Jean Ruffin dont la nomination date de 1511. (Voir : « La seigneurie de Marbais du XI^e au XVI^e siècle » par R. PILLOY-DUBOIS).



1.
L'église en 1895, vue du début de la rue de Sart.
On peut distinguer dans le clocher, la grande horloge
et sous l'abat-son de la face Est de la tour la date 1471.

était, sans conteste, la tour. Celle-ci se présentait, comme aujourd'hui, sous forme d'une masse énorme et carrée. Construite en gros blocs de schiste brut de la région, elle ne possédait ni contreforts, ni moulures. Pareille tour, comme celle de toutes les églises romanes, devait être chargée d'un clocheton peu élevé à quatre pans. Au cours des siècles, la petite chapelle subit bien des transformations. Deux bras furent adjoints à la nef, en manière de pseudo-croisillons et constituèrent des chapelles ou bénéfices (2). L'édifice prit dès lors la forme d'une croix grecque. Avant sa désaffectation en 1920, on remarquait dans un des murs de la chapelle N.D. du Rosaire, (bras gauche de l'église), une ogive murée et des modillons qui ont dû supporter des voûtes. Au petit clocher à quatre pans, succéda une flèche élancée de forme octogonale (3).

Trop vétuste, l'ancien chœur roman fut abattu en 1731 et remplacé par une abside pentagonale en briques rouges. Les parois intérieures restèrent très longtemps à l'état brut. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que l'édifice fut complètement plafonné : le chœur en 1750, le bas de la tour en 1762 et le reste en 1767. C'est aussi à cette époque qu'une horloge prit place sur une des faces du clocher (4). On accédait dans l'église, par une petite porte située dans la paroi sud du sanctuaire. Avant son éboulement, un remarquable

(2) Les autels de Sainte-Marie-Madeleine et de Notre-Dame in Coro étaient chargés chacun de deux messes par semaine; celui de Sainte-Catherine de 12 messes par an. Le pasteur de Villers jouissait en outre de 204 florins provenant de la grande dîme de 70 bonniers situés à Villers, de 56 florins pour la dîme de Holers et 140 florins provenant d'un quart de la dîme de Thil et des Trois Mez. (D'après le dénombrement de 1760 aux A.E.N.)

(3) En décembre 1881, deux ouragans successifs détruisirent la flèche et le toit de l'église. Jos. Preud'homme et Jos. Sterck, ardoisiers, travaillèrent aux réparations moyennant 5 F par jour. Ils remplacèrent 250 ardoises valant 3,50 F le cent; employèrent 2 kg de clous d'ardoise à 75 centimes le kg et 2 kg de pointes à 40 centimes le kg. (D'après A.P.V.)

(4) En 1764, le marguillier touchait 9 florins par an, pour l'entretien de l'horloge. Un tiers lui était payé par l'église, un tiers par Villers et un tiers par Holers. (D'après les comptes de la terre d'Holers aux A.G.R.)

102. - VILLERS-la-VILLE
Église - Facade vers la Cure



2.

L'église vers 1919, un peu avant son effondrement

tympan de pierre, très rare en son genre, ornait le dessus de cette entrée. Il fut heureusement sauvé des débris et se retrouve aujourd'hui à l'intérieur de l'édifice où il sert d'imposte à la porte d'entrée. De forme semi-circulaire il est décoré extérieurement de petits arcs cintrés, avec au centre un Agneau pascal à tête nimbée, tenant une bannière soutenant la croix et accosté de fleurs de lis. (5)

A gauche de cette petite entrée, existait une niche de pierre, renfermant une Vierge et portant ce chronogramme : " beneDICTa tV In MVLIerIbVs " (6).

Au XIX^e siècle, une seconde baie fut percée dans le mur ouest de la tour. Elle constituera l'entrée principale de l'église. Son encadrement, en pierre bleue, provient lui aussi de l'abbaye voisine et le millésime 1825, gravé dans un claveau, semble marquer la date de son installation.

Privée des soins que nécessitait son ancienneté, la vieille église s'écroula par un beau matin de juin 1923.

B. L'ÉGLISE ACTUELLE

1. Son architecture.

Reconstruite en 1926, suivant les plans de l'architecte Pepermans de Bruxelles, la nouvelle église va prendre une orientation nord-sud, ce qui confèrera à l'ensemble de la construction un aspect général beaucoup plus avantageux.

La tour, harmonieusement restaurée, conserve tous les caractères de son ancienneté. Ses murs n'ont pas moins de 1 m d'épaisseur et ses étages restent marqués par des retraits visibles de l'extérieur. Dans chacune des faces du second plan, une arcade aveugle simule l'existence d'anciennes fenêtres en plein-

(5) Certains historiens prétendent que ce tympan se trouvait avec plusieurs autres semblables, sur la façade de l'église abbatiale de Villers.

(6) « Bénie entre les femmes » — 1669 — Placée sous le pastorat de Simon Delvaux, curé de Villers-la-Ville de 1663 à 1677, elle doit rappeler la consécration de la paroisse à la Vierge en 1669. Cette niche est à présent encadrée au-dessus d'une porte aveugle accostant la tourelle extérieure.

cintre. Cette robuste construction est aujourd'hui, flanquée d'une tourelle du plus bel effet. L'église actuelle constitue un très beau spécimen de l'architecture néo-romane. L'accès au petit porche débordant la façade, se fait par une double-porte basse et cintrée dont les voussoirs reposent sur deux colonnes de pierre bleue. A l'instar de pareilles bâtisses, son intérieur est assez sombre. Les petites fenêtres de style roman, agrémentées de jolis vitraux, rappelant la vie de plusieurs saints ou bienheureux de l'abbaye voisine, procurent à cet intérieur un caractère original (7).

(7) Dans le chœur, de gauche à droite :

a) Le Bx. Gobert d'Aspremont-Linden (1182-1263), enterré à l'abbaye de Villers. Son épée et l'enceinte fortifiée qui sert de fond au vitrail évoquent sa participation aux croisades. (Armoiries de la famille d'Aspremont-Linden).

b) Sainte Lutgarde (1182-1246), moniale de l'abbaye cistercienne d'Aywière à Couture St. Germain. (Don de la famille A. Gamache-Hance).

c) S. Bernard (1090-1153), fondateur de l'abbaye de Villers. (Armoiries de la famille de Trannoy-Dumont de Chassart).

d) Ste Julienne du Mont-Cornillon (1192-1258), inspiratrice de la Fête-Dieu, enterrée à l'abbaye de Villers. (Mêmes armoiries).

Dans la partie droite de l'église :

e) N.D. des Affligés, patronne de l'église paroissiale. (Don de la famille G. Bette-Hennaut).

f) S. Augustin (354-430), évêque de Carthage. (En mémoire de Mr. Auguste Dumont de Chassart, ancien sénateur et bourgmestre de Villers-la-Ville. (Armoiries de la famille).

g) Ste Alice (1250-1305), abbesse de l'abbaye de la Cambre. (En mémoire de Alice Glibert, épouse du sénateur A. Dumont de Chassart. (Armoiries de la famille).

h) Ste Renelde (640-700), patronne de la paroisse de Saintes d'où est originaire la famille Speeckaert. (Armoiries de la famille).

i) S. Albert le Grand (1193-1280), évêque de Ratisbonne. (En mémoire de Mr. Albert Speeckaert. (Armoiries de la famille).

Dans le mur gauche :

Le Bx. Arnulphe (1180-1228), enterré à l'abbaye de Villers. (Don de Mr. et Mme Gamache-Hance. Armoiries de l'abbaye : « Post tenebras, spero lucem ».)

Ces vitraux sont l'œuvre de F. Crickx.

Au-dessus de la porte d'entrée, trois vitraux dédiés à la Vierge sont signés Crespin. Au fond de l'abside, deux vitraux représentent Abraham voulant immoler son fils Isaac et Jésus communiant l'apôtre S. Jean. Ils sortent des ateliers L. Grossé de Bruges. Dans la chapelle S. Joseph installée sous la tour, les deux magnifiques vitraux, non figuratifs, en dalle de verre défilé, sont l'œuvre de l'artiste G. Massinon.

Tandis qu'une partie de la grande nef est coiffée d'une large voûte en berceau, le centre présente des voûtes d'arête avec nervures, reposant sur des consoles encastrées à l'intersection de quatre arcades massives. Quant à l'abside de forme semi-circulaire, elle est voûtée en cul-de-four.

2. Son mobilier

A gauche de l'autel principal, en marbre noir, se reconnaît la partie supérieure d'une ancienne chaire de vérité datant de 1645. Elle est garnie de statuettes représentant les quatre évangélistes (8) et sert actuellement d'ambon. La base de cette chaire ornée de têtes d'anges est utilisée comme piédestal à la statue de la Vierge provenant de l'abbaye voisine (9).

A droite de l'autel, repose la cuve baptismale en granit mouluré et de forme octogonale. Elle date du XVI^e siècle.

Les confessionnaux sont du style Louis XVI. L'un d'eux porte les armoiries de Josse Glibert, ancien censier de la ferme abbatiale.

Le clou du trésor artistique reste évidemment les deux retables en bois sculpté des XV^e et XVI^e siècle (10). Anciennement indépendants, ils sont aujourd'hui superposés. Celui du haut date de 1538. Il est partagé en cinq tableaux évoquant la vie de la Vierge : la Visitation, la Présentation au temple,

(8) Certains prétendent que cette chaire provient de la vieille église de Nil-St. Vincent. Outre les quatre évangélistes, la chaire portait aussi la statue de S. Vincent, patron des vignerons.

(9) La tradition veut que cette statue, en bois massif, fut taillée dans un chêne sur lequel avait reposé jadis, l'image miraculeuse de N.D. de Montaigu. En 1608, Jean le Mire, évêque d'Anvers, la céda à l'abbaye de Villers. Dom Henrion, abbé de Villers, décida en 1613, de bâtir une chapelle pour y déposer la précieuse madone. L'oratoire, dédié à N.D. de Montaigu, fut consacré par l'évêque de Namur, le 11 septembre 1616. Selon la légende, la statue, abandonnée dans la forêt par des pillards révolutionnaires, fut confiée en 1802, à l'église paroissiale de Villers, où on l'invoque, depuis lors, sous le vocable N.D. des Affligés.

(10) Pour une analyse plus approfondie de ces œuvres, on peut consulter l'étude de R. PILLOY-DUBOIS : « Les retables de Villers-la-Ville » parue en 1973, dans le n° 2 de la revue « Brabant ».



3.

Vue intérieure de l'ancienne église. La chaire de vérité est à droite.

le Retour des apôtres à Nazareth, un peu avant la mort de la Vierge, le Trépas de la Vierge, son Convoi funèbre. La valeur de ce retable réside surtout, dans la finesse sculpturale des personnages. Si son architecture accuse encore la période gothique, elle se rapproche de la Renaissance par plusieurs détails. Remarquons les deux chapiteaux corinthiens de la porte d'entrée, à la maison de Zacharie; les pieds de la table, dans la scène de la présentation au temple; les lambrequins qui ornent le ciel de lit de la chambre mortuaire. A l'origine, ce retable était entièrement doré.

Celui du bas, le plus ancien, pourrait dater de la deuxième moitié du XVe siècle. Il comporte cinq tableaux. A gauche le mariage de la Vierge et l'Annonciation; au centre la Naissance de Jésus; à droite, la Circoncision et l'Adoration des mages. Contrairement aux personnages du retable du haut, toutes les figurines portent une même expression pleine de naïveté. Les couches de couleurs qui les recouvraient anciennement, servirent



4.

Vue intérieure de la nouvelle église. Les retables sont à droite.

ainsi à parfaire le travail des artistes. Jusqu'à sa restauration en 1853, l'ensemble du retable était effectivement polychromé. Les objets représentés relèvent tous du gothique tardif. Ce qui frappe surtout dans cette œuvre, c'est la partie ornementale. Ciselée avec tellement de délicatesse et de dextérité, elle fait croire à une véritable dentelle.

Ces chefs-d'œuvre appartiennent tous deux, à la sculpture bruxelloise, très florissante aux XVe et XVIe siècles.

3. Ses pierres tombales.

a) Sous les retables, et dans une pierre bleue, légèrement creuse, figure le Christ-gisant, reconnaissable à ses longs cheveux. Sur le rebord du monument sont gravés ces mots : " *ODne Jesu Christe adoro te in sepulcro positum mira et*



5.

Tympan roman servant d'imposte à la porte intérieure.

aromatibus ", et plus bas : " Henry Adam et Anne son espeuze on faict eryger cest sepulcre ". — 1607 — (11).

b) Encastrée dans le mur du fond, une grande pierre de taille, ornée de deux colonnettes d'ordre ionique présente, en demi-relief, un personnage vêtu d'une robe et agenouillé devant un crucifix : c'est le monument funéraire de François, seigneur de Marbais décédé en 1549 ainsi que de son épouse Hélène de la Bricque (1559) et de leur fille Jeanne (1610). Sur les côtés, figurent les quatre quartiers : Marbais, La Bricque, Tresnie, Saint-Val.

c) Dans la chapelle-musée, nouvellement installée sous la tour, six stèles rappellent les noms de plusieurs personnages importants de la paroisse.

(11) Suivant d'anciens comptes, Henry Adam était mayeur de Marbais en 1615 et habitait le Fortbeausart à Villers. (A.G.R. G.S.N. n° 5912).

Ce sont :

Pierre Henry, ancien bailli, 1559,
 Jean Toussainct, curé de Villers, 1609, (12)
 Jean del Forge, curé de Villers, 1662,
 Jean-Baptiste Dessart, doyen du concile de Genappe, 1755,
 Josse Glibert, 1802,
 Michel Hennaut, 1853, tous deux bienfaiteurs de la paroisse.

4. Ses peintures.

Outre un grand tableau de N.D. du T.S. Rosaire, de 1662 et une peinture, de dimensions plus modestes, de S. Bernard, avec les instruments de la Passion, datée de 1631, l'église vient de s'enrichir de quatre portraits d'abbés de Villers. Ceux-ci ont pris place dans la chapelle-musée.

Il s'agit de :

a) Dom Henri van der Heyden, abbé de Villers de 1620 à 1647. Député ordinaire aux Etats du Brabant, ceux-ci lui confièrent des affaires importantes. Son long abbatiat parait avoir été paisible. Sa devise était : " *Mature et candide* ".

b) Dom Robert de Namur, abbé de Villers de 1647 à 1652. Descendant des anciens comtes de Namur, il était né en 1580. Pendant sa prélature, il dut faire face aux troupes françaises et espagnoles qui causèrent des dégâts importants à l'abbaye. Devise : " *Virtute corona* ".

c) Dom Jacques Hache, abbé de 1716 à 1734, naquit à Blanmont en 1663. Il restaura plusieurs bâtiments de l'abbaye fortement délabrée à cette époque. Particulièrement le frontispice de l'église. Il avait pour devise : " *Fortiter et suaviter* ".

(12) Le curé est représenté à genoux. Sous la pierre se lisait l'inscription :
 « Icy has repose messire Jeun Toussainct, né et baptisé au lieu de Viller-la-Ville qui des l'an XVcLXXVII durantz les troubles at a l'honneur de Dieu service de son eglise et au salut de son peuple come bon pasteur fait le debvoir de la cure pastorale de ce mesme lieu jusques au XXe de juing de lan XVIc et IX lequel pour son ame implore voz prieres et oraisons. »



6.

Les retables, dans l'ancienne église. « Ils étaient placés l'un au-dessus de l'autre, dans le bras sud du transept, sur la lourde et vulgaire prédelle d'un autel disgracieux. Un dais simulé en plâtre, appliqué contre la paroi du mur et bariolé de bleu et rouge leur servait d'encadrement ».

(Extrait du rapport de la commission royale des monuments et sites, envoyé à Mr. le Gouverneur du Brabant, le 31.07.1908).

d) Dom Robert de Bavay, abbé de 1764 à 1782 employa les ressources de l'abbaye, très prospère à cette époque, à la reconstruction de plusieurs églises dépendantes du monastère. Notamment celle de Mellery où au-dessus du porche se trouve gravé le chronogramme : "MUnIfICentIa DebaVaY praesVLIIs ConsVrgo" — 1776 — Il avait pris pour devise : "Consilio et patientia".

Ces tableaux proviennent de l'abbaye de Westmalle.

Quoique non signés ils semblent être d'époque. (13)

5. Appartiennent encore au trésor de l'église :

a) un grand Christ en chêne du XVIe siècle.

b) une statue en bois polychromé, représentant N.D. du Bon Conseil, du XVIIIe siècle.

c) un ciboire portant l'inscription : "Tempore et diligentia — J. del Forge, Pastoris Villariensis Villé, A° 1622".

d) un ostensor daté 1761.

e) un crucifix en ivoire du Maître-autel, du XVIIIe siècle.

f) un calice avec inscription : "Dabat J.F. Gautot, Pastor in Villers-la-Ville, Anno 1817".

g) plusieurs statuette en chêne du XIXe siècle.

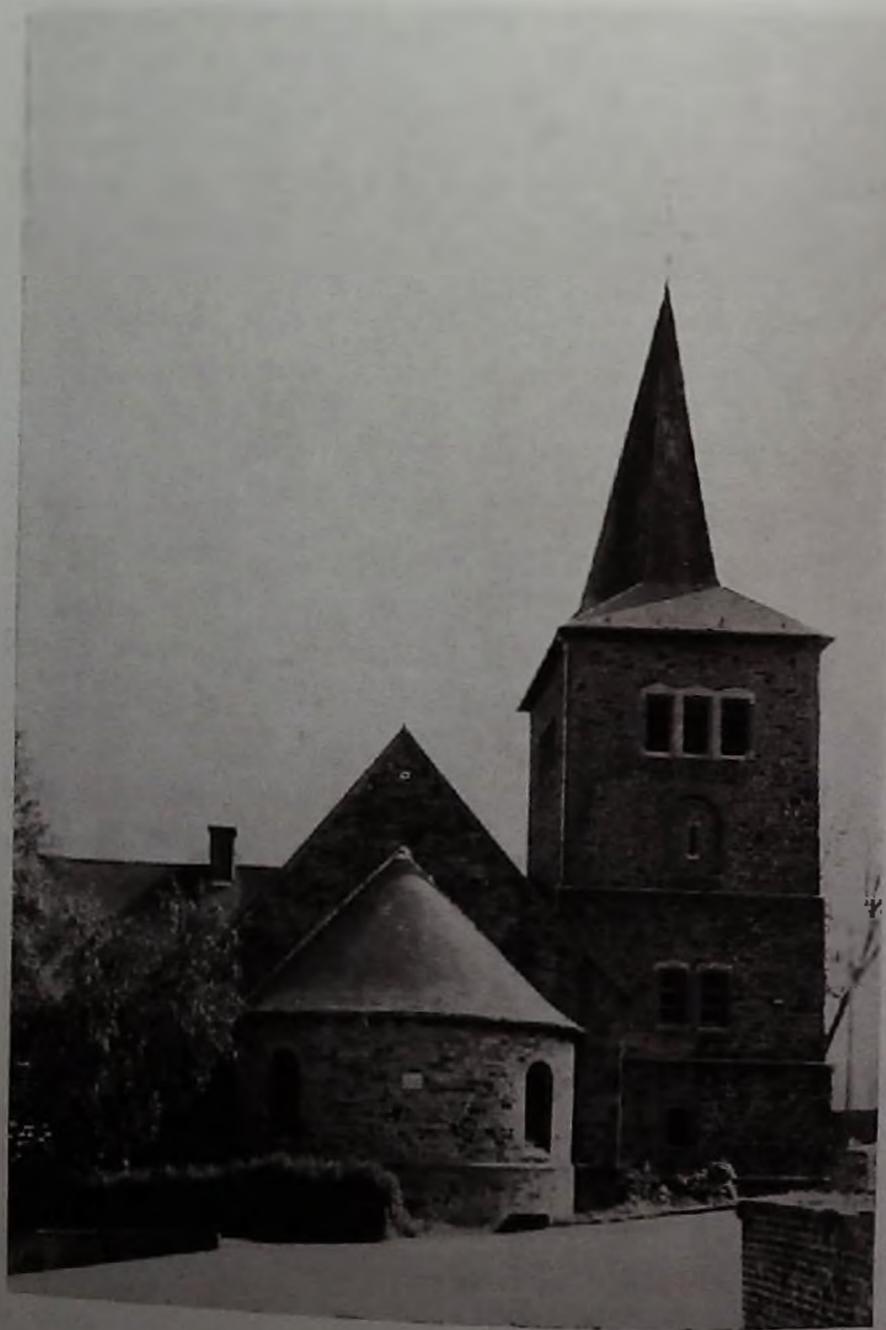
h) un encensoir et navette en argent, du style Louis XVI.

6. Ses cloches.

Partant de la chapelle-musée, un escalier en colimaçon conduit d'abord au jubé, ensuite au clocher où l'on découvre trois belles cloches dont la plus ancienne date de 1606. (14)

(13) Une analyse plus détaillée de ces portraits est parue dans la revue « Brabant » de septembre 1975.

(14) Cette cloche ne porte guère d'ornements. Entre deux rangées de dentelles gothiques, en relief, on lit : « Jan Grognot m'a fait — 1606 — Marie est mon nom pour appeler les parochins de Viller la Vil à dévotion ». Elle pèse 1200 livres et donne le « la » du diapason. (D'après les archives paroissiales). La seconde cloche pèse 350 kg. Elle dit : « Je m'appelle Joseph, Ghislaine, Albert. Je remplace la cloche de 1856, enlevée par l'ennemi ».



7.

*Vue de la nouvelle église, côté nord.
Remarquer les retraits des murs de la lourde tour en pierres du pays
et les fenêtres romanes de son abside arrondie en hémicycle.*

7. Ses curés depuis 1511.

1. Jean Ruffin, curé pendant 46 ans, de 1511 à 1557.
2. Nicolas Yernau, curé pendant 20 ans, de 1557 à 1577.
3. Jean Toussainct, curé pendant 31 ans, de 1577 à 1609.
4. Jean del Forge, curé pendant 33 ans, de 1609 à 1662.
5. Simon Delvaux, curé pendant 14 ans, de 1663 à 1677.
6. François Baude, curé pendant 39 ans, de 1677 à 1716.
7. J.B. Dessart, curé pendant 39 ans, de 1716 à 1755.
8. Ch. Ph. Petit, curé pendant 45 ans, de 1755 à 1800.
9. Dom Nicolas Vray, ancien moine de Villers, curé pendant 2 ans, de 1801 à 1803.
10. André, Emmanuel Thymans, curé pendant 1 an, de 1803 à 1804.
11. Jean-François Gautot, curé pendant 26 ans, de 1805 à 1831.
12. Pierre Roulin, curé pendant 56 ans, de 1831 à 1887.
13. Victor Pierson, curé pendant 20 ans, de 1887 à 1907.
14. Gustave Lacroix, curé pendant 11 ans, de 1907 à 1918.
15. Bernard Straete, curé pendant 27 ans, de 1918 à 1945.

en 1943. Je sonne à la gloire de Dieu. J'ai pour parrain Mr. Albert Speeckaert et pour marraine Mme la Baronne G. de Trannoy, née Ghislaine Dumont de Chassart. Georges Clercq, curé ».

Sur la troisième cloche (290 kg), on lit : « Je m'appelle Georges, Maurice, Alphonsine, Jean-Marie. Je sonne l'angélus et demande une prière pour G. Bultot, M. Gamache, R. et L. Crabs, M. Falise et les autres victimes de la guerre. J'ai pour parrain J.B. Lagneau et pour marraine Mme A. Gamache, née Alphonsine Hance. Georges Clercq, curé ». Ces deux dernières cloches furent baptisées le 18 novembre 1951, par Dom Albéric Steiger, abbé de Val Dieu.

La cloche enlevée par les Nazis en 1943 pesait 373 kg. Outre le texte : « Je m'appelle Joseph. J'ai eu pour parrain Mr. E. Glibert et pour marraine Mme Descamps. P. Roulin Curé », elle indiquait qu'elle avait été fondue à Louvain en 1856. D'après les archives paroissiales elle avait coûté 1602 francs.

16. Georges Clercq, curé pendant 25 ans, de 1945 à 1970.

17. Robert Folon, curé depuis le 2 septembre 1971.

Témoin de l'histoire, gardienne de trésors d'art remarquables, exemple parfait de l'architecture néo-romane, l'église paroissiale de Villers-la-Ville constitue un vivant mémorial de la puissance créatrice de l'homme.

La contempler, la visiter, en apprécier l'ordonnance, admirer ses œuvres d'art, c'est à tout cela que nous vous convions.

Villers, ce 15 mars 1976.



De-ci de-là

Les Kiekefretters

Vers 1371, sous le règne de Jeanne et Wenceslas de Luxembourg, le pays était infesté par des bandes de maraudeurs. Ces voleurs pillaient les marchands, faisant dès lors grand tort au commerce, or à cette époque certains seigneurs soutenaient ces pillards, leur donnant asile pour recevoir en retour une partie de leurs rapines.

Apprenant que Guillaume III, duc de Juliers ainsi que son allier le duc de Gueldre pratiquaient ce genre de brigandage, Wenceslas réunit ses gens d'arme et marcha contre lui. Nombre de bourgeois Brabançons, Liégeois, Français même vinrent épauler Wenceslas dans cette entreprise. Citons Jean et Henri de Bouchout, Jean d'Ophem, Guillaume, seigneur d'Aa, sire Gérard Rolibuc...

Nos vaillants combattants rencontrèrent l'ennemi le 21 août 1371 dans les plaines de Bastweiler, près de Gelenkirchen.

Au début, les Brabançons eurent l'avantage. Le duc de Juliers fut fait prisonnier. Mais Wenceslas fut pris à son tour et l'intervention inopinée du duc de Gueldre changea complètement la face du combat.

Sept mille Brabançons y trouvèrent la mort, dont 700 nobles, Wenceslas fut fait prisonnier pendant 11 mois et recouvrit la liberté grâce à l'intervention de son frère Charles IV, empereur d'Allemagne.

La cause de ce carnage vient de ce que les Bruxellois étaient trop sûrs de remporter la victoire. Pour eux, il ne s'agissait pas d'aller combattre un ennemi redoutable mais d'exterminer quelques brigands soutenus par un peureux capable tout au plus d'attaquer les malheureux marchands sans défense. Il tombait sous le sens qu'ils sortiraient victorieux de cette offensive, si bien que les valets ne s'étaient pas chargés d'armes de rechange, mais bien de poulets et de bouteilles de vin. Ce furent les ennemis qui dégustèrent ces appétissantes victuailles.

La légende s'est emparée de cette histoire. Depuis, ô ironie du sort ! les Bruxellois sont affublés du sobriquet " Kiekefretters " qui perpétue le souvenir de cette amère défaite et qui leur rappelle qu'il est parfois dangereux de présumer de ses forces.



LA MAISON DU ROI

La « Maison du Roi », ainsi qu'elle nous apparaît actuellement n'est en rien semblable ni par sa fonction ni par son style à la Broodhuys du XIII^e s. Elle s'écroula une première fois au XV^e s. Sa restauration ne fut entreprise qu'en 1515 suivant les plans de Keldermans. Louis Van Bodeghem continua son œuvre qui fut achevée, en 1531, sous Henri Van Pede.

En 1625, l'Infante Isabelle y fit mettre les inscriptions que l'on lit aujourd'hui encore : « Hic votum pacis publicae Elisabeth consecravit »; et « A peste, fame et bello libera nos, Maria pacis ».

On remarque aussi sur cette façade un aigle et un lion qui symbolisent les duchés de Brabant et d'Autriche.

La « Maison du Roi » connut encore une restauration suite aux dommages causés par les bombardements de Villeroy en 1695.

Elle fut propriété du marquis d'Arconati, seigneur de Gaesbeek qui la revendit en 1817.

Elle fut le témoin des dernières heures des malchanceux comtes d'Egmont et de Hornes. Elle servit de prison d'Etat à maintes occasions. En 1576, les membres du Conseil d'Etat y furent enfermés. Pendant les troubles de cette époque, elle fut successivement occupée par les soldats de Philippe d'Egmont, en 1599 et par la garnison calviniste, en 1584.

La « Maison du Roi » tient son nom du fait qu'y siégeaient les tribunaux chargés de faire respecter les droits de la Couronne et de veiller à la conservation de ses domaines.

Bibliographie

ENTRE SENNE ET SOIGNES

Revue trimestrielle publiée par la Société d'Histoire et de Folklore d'Ittre et environs.

XXI — 1975

- **Quelques anecdotes du Folklore ittrois**, par Jean-Paul CAYPHAS.

L'auteur nous convie à le suivre sur les routes de son terroir et d'y découvrir les endroits intéressants par les souvenirs du passé qu'ils évoquent.

- **Deux témoignages sur l'Enfant de Giberne**, par Georges GILMANT.

L'auteur nous rapporte deux témoignages sur ce fascinant personnage qui hantait les marchés de Braine-le-Comte, de Tubize, de Rebecq... afin de vendre ses remèdes miracles.

- **Lagache le magnifique et son souvenir dans la littérature française**, texte recueilli par l'Abbé JOUS.

« Lagache le magnifique » est un conte anecdotique plein de saveur sur l'Enfant de Giberne.

XXII — 1976

- **La Maréchale de Saint-Arnaud. Le mariage de l'Empereur et l'expédition d'Orient**, par le Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE.

Lorsque Napoléon III fit part de ses projets d'épouser une jeune Comtesse espagnole, il se heurta à maintes oppositions. Il épousa Eugénie de Montijo en dépit des protestations de Louise de Saint-Arnaud, fille du Maréchal de Saint-Arnaud, qui craignait de se voir écartée des plus hautes fonctions de la Cour.

- **Notes sur l'ancienne église d'Ittre**, par Jean-Paul CAYPHAS.
Ces notes nous informent des différentes étapes de la construction de cet édifice.

- **A Braine-le-Comte, un donjon quadrangulaire « el thour de Braine »**, par Pierre VANDENHOUTE.

Du mur d'enceinte de Braine-le-Comte, construit au XII^e siècle par Baudouin IV, subsistent encore quelques tours. L'auteur nous décrit le donjon appelé également Tour de Braine que l'on peut encore voir aujourd'hui du parvis de l'église.

LA FIGURINE

Bulletin trimestriel de la « Société belge d'étude de l'uniforme et du costume, 4^e Trimestre — 1975 — XXXVII^e année.

- **Les gardes d'honneur du Voyage Impérial de 1808**, par P. MEGANCK.

Sous le Consulat et surtout sous l'Empire, les municipalités levèrent des troupes de parade qui répondaient au goût des souverains pour les fastes militaires. Ces gardes d'honneur avaient pour rôle d'escorter et d'accueillir les hôtes de marque.

- **Les petites Histoires de la grande épopée : Macdonald plétié**, par J.J. PATTYN.

Cet article, particulièrement intéressant par la description détaillée de l'uniforme des chasseurs de Bussy et des Guides du Général en Chef, nous raconte comment Macdonald, général en chef de l'armée de Naples, faillit être tué devant Modène le 12 juin 1799.

- **Les Armées Belligérantes sous Louis XIV : Les Provinces Unies**, par J. LEKEU.

L'auteur rappelle les principales phases des guerres qui opposèrent les Provinces-Unies à Louis XIV. Il évoque certains chefs hollandais qui s'y distinguèrent et nous décrit l'uniforme de leurs régiments.

PROVINCE DE LIEGE — TOURISME

Périodique mensuel d'informations touristiques, février 1976, N° 235.

- Dans la quiétude d'un vallon malmédien, l'Ermitage de Bévercé, par Ferdy THEATRE.

L'Ermitage de Bévercé, perché sur les hauteurs de Malmédy, fut construit en 1446 grâce aux aumônes des croyants, afin que Jean l'Ermite puisse s'y retirer dans la pénitence et la privation.

Chaque année, au 17 janvier, les fermiers du voisinage y font un pèlerinage pour implorer Saint Antoine l'Ermite de protéger leur bétail.

- Eben-Emael en temps de carnaval, par L.V.

Durant les jours gras, Eben-Emael est en fête. Tous les habitants sont invités à se déguiser en « Heure »; leur accoutrement se compose d'une taie d'oreiller, d'une cagoule trouée, d'une blouse et de deux jupes recouvrant respectivement le buste et le bas du corps.

- Les mémoires de Grétry, par Walter THIBAUT.

Ce compositeur liégeois du XVIII^e siècle est surtout réputé pour ses messes et symphonies. Il se forgea un nom dans le domaine musical grâce à son autonomie et à sa ténacité. A 18 ans, il se rendit à Rome à pied pour y rencontrer des maîtres italiens. Il vécut plusieurs années en Italie, se rendit ensuite en Suisse puis entreprit de conquérir Paris. Il y vécut la Révolution et y composa des musiques d'inspiration révolutionnaire. Il consacra ses dernières années à la rédaction de ses mémoires.

REVUE DES ARCHEOLOGUES ET HISTORIENS D'ART DE LOUVAIN

Publication des anciens et des étudiants de l'Institut Supérieur d'Archéologie et d'Histoire de l'Art de l'Université Catholique de Louvain, VIII, 1975.

- Les premiers siècles de la tombe de Pierre. Une discussion dégagée d'une hypothèse, par Mgr. José RUYSSCHAERT.

- Eglises rurales du Condroz : Achène, Crupet, Florée et Yvoy, par Jean-Louis JAVAUX.

- Remarques sur un manque de cohérence dans l'avant-corps de Nivelles, par Luc-François GENICOT.

- Contribution à l'étude du paysage italianisant flamand et hollandais au XVII^e siècle : œuvres inédites de A. Goubeau, L. De Vadder, J. Both, par Denis COEKELBERGHS.

- Un grand service royal en porcelaine de Sèvres : le Service des Asturies, par Dorothee GUILLEME-BRULON.

- A propos de maisons néo-renaissance du XIX^e siècle : Essai d'analyse architecturale, par Pierre-Yves BALUT.

SOUVENIR NAPOLEONIEN (section canadienne)

Bulletin N° 2.

- Pèlerinage à Rochefort, Fouras et à l'île d'Aix - Pèlerinage à Sainte-Hélène, par C.M. BEN WEIDER.

L'auteur retrace les étapes que suivit Napoléon après son ultime défaite. Il évoque, de Rochefort à Sainte-Hélène, les auberges ou objets personnels qui rappellent son souvenir.

- L'exil de Sainte-Hélène, par G. MARTINEAU.

Nous pénétrons dans la résidence de Napoléon, à Sainte-Hélène où coulaient des jours sombres et où il s'affairait à de mornes occupations.

UCCLENSIA

Bulletin bimestriel — février 1976.

- L'Avenue Brugmann a cent ans, par Raoul et Simone GOD-FRAIN.

Les auteurs nous relatent la construction de l'Avenue Brugmann à une époque, celle de Léopold II, où les belges avaient la fièvre de construire.

LE VAL VERT

Bulletin trimestriel publié par le Cercle d'Information et d'Histoire (C.I.H.L.) des Ecaussinnes et Henripont; bulletin N° 13, 4^e année, 1^{er} trimestre 1976.

Le cimetière d'Ecaussinnes-d'Enghien, par l'Abbé JOUS.

En 1845, le cimetière d'Ecaussinnes d'Enghien, situé autour de l'église Saint-Rémy, commençait à poser des problèmes par son exigüité, lorsque, grâce aux largesses d'Agathe-Charlotte, baronne de la Barre de Flandre, la ville put racheter des terres afin de construire un nouveau cimetière.

— **Notre Folklore: souvenir de procession au « p'tit village », par l'abbé JOUS.**

L'auteur nous raconte comment un pêcheur d'Ecaussinnes se laissa aller à sa passion lors d'une procession religieuse.

— **Chronique d'une rue, par Claude BRISME.**

Cette chronique engagée depuis le numéro 8 du Val Vert évoque quelques événements qui se déroulèrent au site de la Bassée à Ecaussinnes de 1854 à 1900.